

**RAPPORT FINANCIER 2019 GROUPE
GRAINES VOLTZ POUR LES COMPTES
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019**

Sommaire

I. Comptes sociaux de la société Graines Voltz SA au 30 septembre 2019

1. Rapport de présentation des comptes
2. Comptes Annuels

II. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux

III. Comptes Consolidés du Groupe Graines Voltz au 30 septembre 2019.

1. Etats de synthèse
2. Méthodes et principes comptables en normes IFRS
3. Evènements de l'exercice
4. Les postes du résultat global et de l'état de situation financière

IV. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés

V. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 Mars 2020 portant Rapport de Gestion sur les Comptes Annuels et Rapport sur les Comptes Consolidés. Exercice clos le 30 septembre 2019

1. Informations générales
2. Modifications de présentation et d'évaluation des comptes
3. Filiales et participations
4. Aspects juridiques
5. Autres aspects juridiques
6. Répartition du capital social et actions d'autocontrôle
7. Autres informations

8. Conséquences environnementales et sociales de l'activité de la société
9. Procédures de contrôle interne
10. Autres propositions soumises au vote de l'assemblée générale
11. Rapport du conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise
12. Attestation du dirigeant

Annexe : Délais de paiements des fournisseurs et des clients

VI. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés

I. Comptes sociaux de la société Graines Voltz SA au 30 septembre 2019

1. Rapport de présentation des comptes.

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SA GRAINES VOLTZ relatifs à l'exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	
Chiffre d'affaires	69 461 792
	79 149 018
Résultat net comptable (Bénéfice)	8 767 825

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à COLMAR
Le 21/11/2019

SPIEGEL Emeline
Expert-Comptable

2. Comptes Annuels

a. Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2019	Net 30/09/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 142 992	870 454	272 538	41 826
Fonds commercial (1)	2 363 761		2 363 761	2 122 568
Autres immobilisations incorporelles	270 000	46 649	223 351	240 226
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	55 493		55 493	
Immobilisations corporelles				
Terrains	409 640		409 640	305 050
Constructions	13 723 030	10 141 144	3 581 886	2 284 715
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 794 433	3 285 971	508 462	112 177
Autres immobilisations corporelles	5 083 044	3 425 427	1 657 617	1 142 981
Immobilisations corporelles en cours	33 273		33 273	48 947
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 967 941	111 779	2 856 162	5 583 760
Créances rattachées aux participations	921 645	921 644	1	81 134
Autres titres immobilisés	2		2	2
Prêts				
Autres immobilisations financières	260 248		260 248	338 040
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	31 025 502	18 803 068	12 222 434	12 301 426
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	608 280		608 280	264 315
En-cours de production (biens et services)	74 049		74 049	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	14 423 072	1 264 089	13 158 983	9 425 448
Avances et acomptes versés sur commandes	14 304		14 304	23 518
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	28 110 391	2 876 987	25 233 404	17 880 333
Autres créances	3 070 570	23 923	3 046 647	1 937 189
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				1 361 766
Disponibilités	12 565 593		12 565 593	7 330 550
Charges constatées d'avance (3)	968 868		968 868	888 066
TOTAL ACTIF CIRCULANT	59 835 127	4 164 999	55 670 128	39 111 185
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	1 569 230		1 569 230	1 790 668
TOTAL GENERAL	92 429 859	22 968 067	69 461 792	53 203 279
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			3 271 078	

b. Bilan Passif

	30/09/2019	30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 295 197	1 370 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	812 014	812 014
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	137 000	137 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	21 517 374	23 002 237
Report à nouveau	-105 490	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	8 767 825	7 573 283
Subventions d'investissement	233 884	264 914
Provisions réglementées	149 629	14 429
TOTAL CAPITAUX PROPRES	32 807 433	33 173 876
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	2 869 230	3 090 668
Provisions pour charges	942 782	622 883
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 812 011	3 713 551
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	22 717 839	8 318 598
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 863 362	4 440 009
Dettes fiscales et sociales	5 117 857	3 243 198
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	59 208	215 086
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	32 758 267	16 216 892
Ecarts de conversion passif	84 080	98 959
TOTAL GENERAL	69 461 792	53 203 279
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 260 634	2 645 191
(1) Dont à moins d'un an (a)	30 497 633	13 571 700
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	18 355 278	4 770 998
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

c. Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2019	30/09/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	63 917 767	14 225 037	78 142 804	70 386 093
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	744 311	261 904	1 006 215	843 066
Chiffre d'affaires net	64 662 078	14 486 940	79 149 018	71 229 159
Production stockée			-933 805	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			7 330	10 715
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			9 307 807	5 568 875
Autres produits			3 315 719	2 936 329
Total produits d'exploitation (I)			90 846 069	79 745 077
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			46 605 134	41 964 900
Variations de stock			-1 391 887	-538 664
Achats de matières premières et autres approvisionnements			979 223	261 849
Variations de stock			73 637	9 396
Autres achats et charges externes (a)			12 671 687	10 763 277
Impôts, taxes et versements assimilés			751 628	766 651
Salaires et traitements			10 915 585	9 205 362
Charges sociales			4 370 066	3 693 496
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 219 223	942 763
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 356 691	4 320 943
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			357 427	509 783
Autres charges			3 903 666	3 205 633
Total charges d'exploitation (II)			81 812 080	75 105 389
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			9 033 989	4 639 688
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			75 854	78 381
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				95 921
Produits financiers				
De participation (3)			1 403 756	3 624 698
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			754 949	594 163
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			1 346 618	1 607 431
Différences positives de change			12 123	349
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			3 517 446	5 826 641
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			1 768 878	1 348 805
Intérêts et charges assimilées (4)			164 048	267 550
Différences négatives de change			138	68 534
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			1 933 063	1 684 889
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			1 584 383	4 141 752
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			10 694 226	8 763 900

	30/09/2019	30/09/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	163 747	19 309
Sur opérations en capital	141 536	478 757
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	24 527	6 959
Total produits exceptionnels (VII)	329 809	505 024
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	9 122	701
Sur opérations en capital	77 077	317 735
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	86 198	318 436
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	243 611	186 588
Participation des salariés aux résultats (IX)	963 771	391 080
Impôts sur les bénéfices (X)	1 206 242	986 126
Total des produits (I+III+V+VII)	94 769 179	86 155 124
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	86 001 355	78 581 841
BENEFICE OU PERTE	8 767 825	7 573 283
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	163 487	13 750
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	8 972	
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

d. Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA GRAINES VOLTZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 69 461 792 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 767 825 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement d'estimations comptables :

-Estimation de la provision pour dépréciation des stocks

Le groupe Graines Voltz a appliqué au niveau de l'activité de distribution au 30 septembre 2019 une nouvelle méthode d'estimation de la provision pour dépréciation des stocks qui couvre le risque de non-commercialisation.

La provision pour dépréciation est déterminée par lot et non pas par article.

Les lots achetés depuis plus de 36 mois et n'ayant pas de mouvement de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés à 95%.

Les lots achetés depuis plus de 36 mois et ayant des mouvements de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés de la façon suivante :

Si le rapport quantité en stock/ventes des 24 derniers mois est :

- inférieur à 100 : le lot n'est pas déprécié ;
- Compris entre 100 et 200 : le lot est déprécié à 10% ;
- Compris entre 200 et 300 : le lot est déprécié à 20% ;
- Compris entre 300 et 400 : le lot est déprécié à 30% ;
- Compris entre 400 et 500 : le lot est déprécié à 40% ;
- Compris entre 500 et 600 : le lot est déprécié à 50% ;
- Compris entre 600 et 700 : le lot est déprécié à 60% ;
- Compris entre 700 et 800 : le lot est déprécié à 70% ;
- Compris entre 800 et 900 : le lot est déprécié à 80% ;
- Supérieur à 900 : le lot est déprécié à 90%

Les lots achetés depuis moins de 36 mois ne sont pas provisionnés.

Le changement d'estimation de la dépréciation des stocks a une incidence positive de 600 k€ sur le résultat d'exploitation au 30 septembre 2019.

-Estimation de la provision pour dépréciation des clients :

Le Groupe Graines Voltz a appliqué au 30 septembre 2019 une nouvelle méthode d'estimation de la provision pour dépréciation des clients qui couvre le risque de non recouvrement.

Seules les créances contentieuses à savoir les créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation ou transmises à un avocat ou à une société de recouvrement de créances sont dépréciées. Ces clients ont été dépréciés à hauteur de 90%.

Le taux de dépréciation des créances clients de Graines Voltz est passé de 30.5% au 30/09/2018 à 10.2% au 30/09/2019.

Les autres méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent :

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation des comptes courants des créances et créances s'y rattachant: elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

- Stocks de marchandises et autres approvisionnements : ils sont évalués selon la méthode du premier entré premier sorti. La valeur du stock intègre les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.

La Direction de Graines VOLTZ est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, les notes qui les accompagnent ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations significatives figurent notamment les clients, les provisions pour risques et charges et les valorisations des immobilisations financières.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Autres immobilisations incorporelles : Usufruit 16 ans
- * Terrains et aménagements : non amortissable
- * Constructions : 10 à 30 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 10 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 48 300 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

e. Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le 8 février 2019, nous avons décidé la dissolution par transmission universelle du patrimoine de la société SAULAIS à notre société. La date d'effet est le 15 mars 2019. Cette opération de transmission universelle du patrimoine affecte la comparabilité des présents comptes annuels ; aussi une comparaison entre les comptes de l'exercice et de l'exercice précédent peut s'avérer non pertinente.

Conformément au règlement ANC 2015-06 sur les incorporels, le mali technique résultant de la transmission universelle du patrimoine de la société SAULAIS au profit de GRAINES VOLTZ pour la valeur de 1 254 678 € a été décomposé et affecté aux actifs sous-jacents sur la base des informations disponibles à la date d'ouverture de l'exercice clos au 30 septembre 2019. Ainsi, après une analyse, ce mali a été affecté de la manière suivante :

- Constructions : 921 331€
- Aménagements des constructions : 7 753 €
- Installations techniques : 143 229 €
- Installations générales : 182 365 €

Autres éléments significatifs

L'activité de notre société s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires de ventes de marchandises de 11.02% et une hausse de notre marge commerciale.

Le chiffre d'affaires de ventes de marchandises hors ventes liées aux ventes intra-groupe augment de 10.68 %.

Le résultat net s'établit à 8 768k€.

Le résultat d'exploitation s'établit à 9 034 k€ contre 4 640 k€ l'exercice précédent soit une augmentation de 4 394k€.

La variation de ce résultat est due essentiellement à:

- augmentation de la marge commerciale de 2 262 k€
- augmentation du produit net des clients douteux de 3 357 k€.
- diminution de la charge nette de dépréciation de stock de 2 413 k€.
- augmentation de la charge de transport de 966 k€.
- augmentation des frais de personnel de 2 461 k€.

Changement de méthode comptable :

Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine avec la société SAULAIS, les principales méthodes comptables de cette société ont été comparées et alignées sur les méthodes pratiquées par la société Graines Voltz. Le changement de méthode concerne l'application de la méthode préférentielle préconisée par la recommandation CNC qui a conduit à constater une provision au titre des indemnités de fin de carrière de 105 489.60 Euros en contrepartie du report à nouveau.

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Fichiers clients	470 238			470 238
Mali de fusion			1 893 523	1 893 523
Total	470 238		1 893 523	2 363 761

Ces éléments correspondent à :

1) des rachats de divers fichiers clients pour 470 238 €.

Les fichiers clients sont des éléments non dissociables ; en effet les clients provenant de ces fichiers sont totalement confondus dans l'activité de la société, tant par leur nature que par les produits qu'ils achètent. Aussi, ces fichiers ne sont pas dépréciés dans la mesure où l'activité de la société génère des flux de trésorerie nets suffisants pour justifier leur valeur nette comptable.

2) le mali de fusion est réparti entre les sociétés Plan Ornemental et Hortimar de la manière suivante :

Plan Ornemental : 1 246 909 €

Hortimar : 405 421 €

3) le mali de fusion présent dans les comptes de la société SAULAIS repris dans les comptes de Graines Voltz suite à la transmission universelle de patrimoine :

SAULIM : 241 193 €

Des tests de dépréciation ont été réalisés sur la valeur du fonds de commerce, des fichiers de clientèle et des malis de fusion. La valeur de la société Graines Voltz étant supérieure aux capitaux propres réévalués, aucune dépréciation des éléments incorporels du fonds de commerce n'est à envisager.

Immobilisations corporelles

Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine avec la société SAULAIS, les immobilisations corporelles ont été majorées des reprises d'immobilisations de la société absorbée (colonne augmentation), ci-dessous le détail :

- terrains : 23 602 Euros
- constructions : 176 381 Euros
- constructions sur sol d'autrui : 5 291 196 Euros
- aménagement des constructions : 2 586 721 Euros
- installations techniques : 2 460 622 Euros
- installations générales : 796 827 Euros
- matériel de transport : 59 632 Euros
- matériel de bureau et mobilier : 373 627 Euros.

Le mali de fusion de 1 254 678 Euros a été affecté de la manière suivante :

- constructions : 921 331 Euros
- aménagement des constructions : 7 753 Euros
- Installations techniques : 143 229 Euros
- installation générales : 182 365 Euros.

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoire. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire, déterminée en fonction de la situation financière et des perspectives d'évolution, est inférieure à la valeur d'actif.

La valeur d'utilité des titres est évaluée soit:

- en fonction de la quote-part de situation nette détenue,
- selon la méthode des multiples d'entrée à savoir que les multiples qui ont été retenus sont ceux qui ont prévalu lors de l'acquisition initiale des sociétés. Le multiple ainsi défini s'applique au résultat net auquel se rajoute la situation nette. Ils sont appliqués à la date de clôture ou dans certains cas, le résultat net retenu peut être corrigé des éléments non récurrents et déterminé sur une moyenne des résultats net corrigés enregistrés sur plusieurs exercices.

Suite à la transmission universelle de patrimoine avec SAULAIS, le montant des dépréciations est ramené à 111 779 Euros à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine avec la société SAULAIS, les immobilisations financières ont été majorées des reprises d'immobilisations de la société absorbée (colonne augmentation), ci-dessous le détail :

- autres participations : 3 683 Euros
- dépôts et cautionnements : 1 118 Euros.

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - **(2)** Capitaux propres autres que le capital - **(3)** Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - **(5)** Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - **(7)** Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - **(9)** Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS BALL DUCRETTET	3 431	421	100,00	2 831	2 831			10 462	1 640	
IBERIA SEEDS	6	-435	100,00	6				709	292	
GV TURQUIE	495	-473	100,00	13		491		736	146	
GV EGYPTE			99,00	26		429				
TOPSEM	95	266	68,00	67		1		2 310	-173	
GV MAROC	9	-1 414	100,00	9				6 415	470	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Les comptes de la filiale Graines Voltz Egypte ne sont pas disponibles.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	802 435	346 371	231 704	917 103
Immobilisations incorporelles	802 435	346 371	231 704	917 103
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	2 175 921	7 925 288		10 101 210
- Constructions sur sol d'autrui		39 934		39 935
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 535 812	2 225 405	475 246	3 285 971
- Installations générales, agencements aménagements divers	352 642	732 604	82 602	1 002 644
- Matériel de transport	1 228 858	545 002	414 231	1 359 628
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	786 570	289 381	12 796	1 063 154
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	6 079 803	11 757 614	984 875	16 852 542
ACTIF IMMOBILISE	6 882 238	12 103 985	1 216 579	17 769 645

Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine avec la société SAULAIS, les amortissements ont été majorées des reprises d'amortissements existants de la société absorbée (colonne augmentation), ci-dessous de détail :

- logiciels : 246 488 Euros
- constructions : 7 550 531 Euros
- constructions sur sol d'autrui : 39 935 Euros
- installations techniques : 2 112 737 Euros
- installations générales : 674 327 Euros
- matériel de transport : 59 492 Euros
- matériel de bureau et mobilier : 201 253 Euros.

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 33 331 722 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	921 645		921 645
Prêts			
Autres	260 248		260 248
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	28 110 391	24 839 313	3 271 078
Autres	3 070 570	3 070 570	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	968 868	968 868	
Total	33 331 722	28 878 752	4 452 971
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu (voir détail provision pour créances douteuses).

Les créances des filiales en monnaies étrangères ont été converties sur la base du cours de change de la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion actifs ont été constatés pour 135 489 €.

Les avances aux filiales en monnaies étrangères ont été converties sur la base du cours de change de la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion actifs ont été constatés pour 1 426 212 € et des écarts de conversion passifs pour 2 529 €.

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	34 238
RABAIS.REMISES RISTOURNES&AVOIRS A RECEVOIR	317 408
PRODUITS A RECEVOIR. DIVERS	12 571
BANQUES INTERETS COURUS A RECEVOIR	14 061
Total	378 278

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 746 757	342 666		1 033 423
Stocks	3 597 259	1 264 089	3 620 129	1 264 089
Créances et Valeurs mobilières	7 847 391	92 602	5 055 214	2 900 910
Total	13 191 407	1 699 357	8 675 343	5 198 422
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		1 356 691	8 675 343	
Financières		342 666		
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 1 264 089 euros.

Les principaux risques qu'elle couvre sont ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière, ainsi que l'inadéquation des produits liée aux changements de consommation, de l'abandon de certains marchés géographiques et du risque politique et économique de certains pays.

Le principe de constitution des provisions couvrant le risque de non germination est le suivant :

Les semences conservées et inventoriées présentant un risque de non germination sont provisionnées à 100%.

Le principe de constitution des provisions couvrant le risque de non commercialisation a été fixé de la manière suivante :
La provision pour dépréciation est déterminée par lot.

Les lots achetés depuis plus de 36 mois et n'ayant pas de mouvement de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés à 95 %.

Les lots achetés depuis plus de 36 mois et ayant des mouvements de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés de la façon suivante :

Si le rapport quantités en stock / ventes des 24 derniers mois :

- inférieur à 100 : le lot n'est pas déprécié ;
- Compris entre 100 et 200 : le lot est déprécié à 10% ;
- Compris entre 200 et 300 : le lot est déprécié à 20% ;
- Compris entre 300 et 400 : le lot est déprécié à 30% ;
- Compris entre 400 et 500 : le lot est déprécié à 40% ;
- Compris entre 500 et 600 : le lot est déprécié à 50% ;
- Compris entre 600 et 700 : le lot est déprécié à 60% ;
- Compris entre 700 et 800 : le lot est déprécié à 70% ;
- Compris entre 800 et 900 : le lot est déprécié à 80% ;
- Supérieur à 900 : le lot est déprécié à 90%

Les lots achetés depuis moins de 36 mois ne sont pas provisionnés.

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 2 900 910 euros.

Le principe de constitution des provisions pour créances clients a été fixé de la manière suivante :

Seules les créances contentieuses, à savoir les créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation ou transmise à un avocat ou à une société de recouvrement de créances sont dépréciées ; Ces clients ont été dépréciés à hauteur de 90%.

Des garanties sont prises auprès de certains clients pour limiter les risques. Ces clients représentant un encours de 406 113 € au 30/09/2019 et pouvant présenter un risque ont donné lieu aux prises de garanties suivantes :

- hypothèque sur un bien immobilier (4 fois)
- caution hypothécaire (1 fois)

Globalement pour ces clients, les provisions sont de 229 410€.

Le produit net du risque clients (dotations aux provisions + créances irrécouvrables - reprises sur provisions) s'élève à 4 247 k€ contre 890 € l'exercice précédent.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 295 197,00 euros décomposé en 1 295 197 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Montant	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 370 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	74 803	1,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 295 197	1,00

Les titres remboursés pendant l'exercice correspondent à la réduction du capital social liée à l'annulation des actions propres détenues par la société Graines Voltz.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	7 573 282
Prélèvements sur les réserves	646 718
Total des origines	8 220 000
Affectations aux réserves	448 818
Distributions	7 771 182
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	8 220 000

L'affectation aux réserves de 448 818 € sur la distribution de dividendes de 8 220 000 000 € correspond à la quote-part de dividendes attribuée à la société Graines Voltz au titre des actions auto-détenues : 74 803 actions x 6€.

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2019
Capital	1 370 000			74 803	1 295 197
Primes d'émission	812 014				812 014
Réserve légale	137 000				137 000
Réserves générales	23 002 237	- 197 900	448 818	1 933 680	21 517 374
Report à nouveau				105 490	-105 490
Résultat de l'exercice	7 573 283	-7 573 283	8 767 825	7 573 283	8 767 825
Dividendes		7 771 182			
Subvention d'investissement	264 914		4 314	35 343	233 884
Provisions réglementées	14 429		159 726	24 527	149 629
Total Capitaux Propres	33 173 876	-1	9 380 683	9 747 126	32 807 433

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers Pour investissements Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Prêts d'installation Autres provisions	14 429	159 726	24 527	149 629
Total	14 429	159 726	24 527	149 629
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation Financières Exceptionnelles			24 527	

Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine avec la société SAULAIS, les provisions réglementées ont été majorées des reprises des provisions existantes dans la société absorbée (colonne augmentation) pour un montant de 159 726 Euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	1 300 000				1 300 000
Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	1 790 668	1 569 229	1 790 668		1 569 230
Pour impôts	622 883	319 898			942 782
Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges					
Total	3 713 551	1 889 127	1 790 668		3 812 011
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles		357 427 1 426 212	444 050 1 346 618		

Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine avec la société SAULAIS, les provisions ont été majorées des provisions nécessaires dans la société absorbée (colonne augmentation) par imputation sur les capitaux propres pour un montant de 105 489 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 32 758 267 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	18 355 278	18 355 278		
- à plus de 1 an à l'origine	4 362 561	2 101 927	2 260 634	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 863 362	4 863 362		
Dettes fiscales et sociales	5 117 857	5 117 857		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	59 208	59 208		
Produits constatés d'avance				
Total	32 758 267	30 497 633	2 260 634	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 680 686			
(**) Dont envers les associés				

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Celles en monnaies étrangères ont été converties sur la base du dernier cours de change précédant la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion passifs ont été constatés pour 641 € ainsi que des écarts de conversion actifs pour 7 529 €.

Une créance créditrice de la filiale Graines Voltz Egypte a été convertie sur la base du cours de change de la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion passifs ont été constatés pour 80 910 €.

Les opérations de couverture de change ne sont que peu utilisées par la société. Les flux en devises sont limités hormis avec nos filiales en Algérie, Turquie, Maroc et Egypte.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 444 851	1 444 851	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	1 444 851	1 444 851	

Les emprunts à moyen terme (3 à 7 ans) mis en place avec nos partenaires financiers sont exclusivement libellés en Euros. Les taux d'intérêts sont fixes.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts à moyen terme (3 à 7 ans) se chiffre à 4 360 184 € à la clôture de l'exercice.

Les emprunts sont en partie garantis par des sûretés réelles ; le montant garanti par des sûretés réelles au 30 septembre 2019 est de 1 444 851 € et correspond au solde restant dû en principal au 30 septembre 2019.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	631 156
INT.COURUS/EMPRUNT ETABLIS.CREDIT	2 377
BANQUES INTERETS COURUS A PAYER	18 616
DETTES PROV. POUR CONGES A PAYER	785 063
DETTES PROV. POUR PARTICIPATION	963 771
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL A PAYER	698 247
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	321 134
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	477 876
ETAT CHARGES A PAYER	285 215
RABAIS REMISES RISTOURNES&AVOIRS A ACCORDER	41 189
CHARGES A PAYER DIVERS	17 902
Total	4 242 545

Autres informations

Actions propres

Les actions propres détenues au cours de l'exercice pour une valeur brute totale de 1 361 766 Euros ont fait l'objet d'une annulation par voie de réduction de capital décidée le 27/06/2019 lors d'une assemblée générale extraordinaire. L'annulation de ces actions a eu pour conséquence de réduire les capitaux propres de 1 361 766 Euros décomposés en 74 803 Euros de capital social (compte 101300) et en 1 286 963 Euros d'autres réserves (compte 106800).

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	968 868		
Total	968 868		

g. Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2019
Ventes de marchandises	78 142 804
Prestations de services	1 006 214
TOTAL	79 149 018

Répartition par marché géographique

Marché géographique	30/09/2019
France	64 662 077
Etranger	14 486 941
TOTAL	79 149 018

Le chiffre d'affaires hors ventes intra-groupe s'élève à 63 586 114 €.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire :

Honoraire de certification des comptes : 78 731 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	30/09/2019	30/09/2018
Produits financiers de participation	1 403 756	3 624 698
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	754 949	594 163
Reprises sur provisions et transferts de charge	1 346 618	1 607 431
Différences positives de change	12 123	349
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	3 517 446	5 826 641
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 768 878	1 348 805
Intérêts et charges assimilées	164 048	267 550
Différences négatives de change	138	68 534
Total des charges financières	1 933 063	1 684 889
Résultat financier	1 584 383	4 141 752

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte uniquement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Les produits exceptionnels sont principalement des produits de cession des immobilisations.

Résultat et impôts sur les bénéfiques

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	10 645 926	1 076 688	9 569 238
+ Résultat exceptionnel	243 611	81 254	162 357
- Participations des salariés	963 771		963 771
Résultat comptable	9 925 767	1 157 942	8 767 825

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)
(**) Majoré du montant du CICE
(montant repris de la colonne « impôt correspondant »)

Le CICE a été imputé au niveau des "impôts" se rapportant au résultat courant.

La contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés a été imputée au niveau des "impôts" se rapportant au résultat courant.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28% à hauteur de 500 000 € et de 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 830 469 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires Liés aux provisions pour hausse des prix Liés aux plus-values à réintégrer	149 629
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	149 629
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	2 876 948
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	2 876 948
C. Déficit reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	830 469
Base = (A - B - C - D) Impôt valorisé au taux de 28% à hauteur de 500 000 € et 31% au delà	

h. Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 258 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	107	
Agents de maîtrise et techniciens	32	
Employés	67	
Ouvriers	52	
Total	258	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes de direction ont représenté un montant de 326 556 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Nantissement des titres de participations	2 000 000
Gage espèces	175 000
Cautions	1 620 000
Avals et cautions	3 795 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Hypothèque	1 500 000
Autres engagements donnés	1 500 000
Total	5 295 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	1 500 000

L'hypothèque de 1 500 k€ porte sur le nouveau bâtiment situé à Brain sur l'Authion.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 006 528 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 942 782 euros
- Part des engagements qui ont fait l'objet d'un versement sur un contrat d'assurance : 63 746 euros

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon la méthode rétrospective et actuarielle, assise sur la totalité du personnel reclassé par catégories socio-professionnelles et par ancienneté.

Cette méthode retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évaluées en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au 30 septembre 2019. Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39%.

Le taux de rendement utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 0.47 % au 30 septembre 2019. Le montant de l'engagement retraite s'élève au 30 septembre 2019 à 942 782 € (dont 105 490 € au titre de la transmission universelle de patrimoine avec la société SAULAIS dont l'impact se retrouve en réserves). La société a contracté un contrat couvrant partiellement le montant de l'engagement retraite auprès du Crédit Agricole d'Anjou ; le capital s'élève à 63 746 € au 30 septembre 2019.

Les comptes de l'exercice clos le 30/09/2019 se trouvent par conséquent impactés par la variation de 214 409 € de la provision portée au compte de résultat sous la rubrique "dotation aux provisions pour charges d'exploitation".

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

i. Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00	1 295 197,00
Nombre d'actions ordinaires	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00	1 295 197,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	74 742 573,99	75 078 703,22	72 840 723,17	71 229 159,38	79 149 018,40
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	9 473 384,43	6 143 919,67	4 800 933,55	9 035 220,19	5 149 518,17
Impôts sur les bénéfices	749 436,00	-467 717,00	107 013,00	986 126,00	1 206 242,00
Participation des salariés	272 653,00		106 312,00	391 080,00	963 771,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	4 328 993,35	2 886 516,00	916 968,49	7 573 282,83	8 767 824,67
Résultat distribué			5 480 000,00	8 220 000,00	
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	6,17	4,83	3,35	5,59	2,30
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	3,16	2,11	0,67	5,53	6,77
Dividende distribué			4,00	6,00	
Personnel					
Effectif salariés	196	191	188	199	258
Montant de la masse salariale	8 732 712,02	9 005 358,92	8 902 303,79	9 205 361,97	10 915 585,11
Montant des sommes versées en avantages sociaux	3 537 406,31	3 634 640,47	3 551 092,50	3 693 496,31	4 370 065,90

II. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux



Grant Thornton
L'instinct de la croissance

5, place du Corbeau
67000 STRASBOURG



50, avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Société Graines Voltz

Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Graines Voltz

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Graines Voltz relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables - Changement d'estimation comptable » portant sur les changements d'estimations comptables relatifs aux provisions pour dépréciation des stocks et des créances clients.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DES STOCKS

Risque identifié

Les stocks de marchandises figurent au bilan au 30 septembre 2019 pour un montant net de 13.841.312 euros. Comme indiqué dans les notes « Règles et méthodes comptables » et « Notes sur le bilan – Dépréciation des actifs » de l'annexe, ils sont comptabilisés suivant la méthode du « premier entré, premier sorti » ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

La direction détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les délais de rotation par lot pour couvrir le risque de non commercialisation et sur les résultats des tests de germination.

Nous avons considéré la dépréciation des stocks comme un point clé de l'audit compte tenu du changement d'estimation sur l'exercice et car les articles stockés, du fait de leur nature, supportent un risque de non-germination devant faire l'objet de tests spécifiques pour apprécier leur valeur nette de réalisation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- pris connaissance des procédures internes mises en place pour identifier les lots à déprécier sur la base de leurs rotations et des résultats des tests de germination ;
- identifié, à partir de requêtes informatiques, les lots à rotation lente et vérifié leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire.

EVALUATION DES CREANCES

Risque identifié

Un montant de 2.876.987 euros est comptabilisé en dépréciation des créances clients.

Comme indiqué dans la note « Notes sur le bilan – Dépréciation des créances » de l'annexe, la direction fixe à 90% de dépréciation les créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire ou transmises aux avocats ou à une société de recouvrement de créances.

Nous avons identifié la dépréciation des créances clients comme un point clé de l'audit compte tenu du fait que la méthode exposée ci-dessus fait suite à un changement d'estimation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les créances clients à déprécier.

Nous avons testé le fonctionnement des contrôles de la société sur le processus de détermination des provisions pour créances douteuses, en :

- contrôlant les procédures mises en œuvre pour déterminer le niveau de dépréciation des créances clients ;
- vérifiant la correcte évaluation des dépréciations à constater selon la méthode de provisionnement exposée en annexe.

Nous avons apprécié par entretiens avec la direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent la dépréciation des créances clients.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil

d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Graines Voltz S.A. par l'Assemblée Générale du 22 mars 2017 pour Grant Thornton et par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2009 pour RSM Est.

Au 30 septembre 2019, Grant Thornton était dans la 3^{ème} année de sa mission et RSM Est dans la 11^{ème} année sans interruption, dont respectivement trois et onze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les attributions du comité d'audit, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les attributions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les attributions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne

les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les attributions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les attributions du comité d'audit, la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les attributions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Strasbourg, Colmar, le 27 janvier 2020

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

RSM Est

Jean-Marc HEITZLER
Associé



Jean-Michel COUCHOT
Associé



Frédéric RIPAUD
Directeur Associé



III. Comptes consolidés du Groupe Graines Voltz au 30 septembre 2019

1. Etats de synthèse

a. Compte de résultat au 30 Septembre 2019

En EUR	Note	30/09/2019	30/09/2018
Chiffre d'affaires	1	83 105 584	76 886 013
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		-42 831 813	-37 969 232
Charges de personnel	2	-18 460 863	-16 509 945
Charges externes		-12 613 397	-11 268 230
Impôts et taxes	3	-919 539	-800 714
Dotations aux amortissements		- 1 460 357	-1 362 180
Dotations aux provisions	4	5 579 009	147 152
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-80 001	-6 851
Autres produits et charges d'exploitation	5	-879 216	-350 876
Résultat opérationnel courant		11 439 407	8 765 137
Autres produits et charges opérationnels	6	-99 989	39 489
Résultat opérationnel		11 339 418	8 804 626
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		111	-1
Coût de l'endettement financier brut	7	-228 408	-337 172
Coût de l'endettement financier net		-228 297	-337 173
Autres produits et charges financiers	8	895 269	-942 668
Charge d'impôt	9	- 2 954 689	-2 256 717
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		9 051 701	5 268 068
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		9 051 701	5 268 068
Part du groupe		9 177 124	5 389 811
Intérêts minoritaires		-125 423	-121 745
Résultat net de base par action	10	7	4
Résultat net dilué par action	10	7	4

Le groupe a appliqué les normes IFRS 15 et IFRS 9 pour la 1^{er} fois au 30 septembre 2019. En raison des méthodes de transitions choisies, les données comparatives ne sont pas retraitées.

b. Résultat global au 30 Septembre 2019

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	30/09/2019	30/09/2018
Résultat net	9 051 701	5 268 068
Ecart de conversion	-50 846	-51 966
Impôts	5 292	-49 357
Autres éléments du résultat global	-45 554	-101 323
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	177 567	-1 330
Total des éléments recyclables en résultat	177 567	- 1 330
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9 006 147	5 165 415

Le groupe a appliqué les normes IFRS 15 et IFRS 9 pour la 1^{er} fois au 30 septembre 2019. En raison des méthodes de transitions choisies, les données comparatives ne sont pas retraitées.

c. Etat de situation financière consolidée au 30 Septembre 2019

Actif

Actif en EUR	Note	30/09/2019	30/09/2018
Goodwill	11	6 205 214	6 205 214
Autres Immobilisations Incorporelles	12	1 130 104	1 022 304
Immobilisations Corporelles	13	4 981 226	4 923 864
Immeubles de placement			
Participations entreprises associés			
Actifs financiers disponibles à la vente			
Autres actifs financiers	14	330 476	484 743
Autres actifs non courants			
Actifs d'impôts non-courants	9	1 185 098	1 005 858
Actifs non courants		13 832 118	13 641 983
Stocks et en-cours	15	15 746 919	11 058 736
Clients et comptes rattachés	16	27 572 689	21 072 942
Autres actifs courants	16	1 911 911	1 983 249
Actifs d'impôts courants	9	2 206 074	1 230 399
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17	14 709 880	9 502 344
Actifs courants		62 147 473	44 847 676
Total Actif		75 979 591	58 489 659

Le groupe a appliqué les normes IFRS 15 et IFRS 9 pour la 1^{er} fois au 30 septembre 2019. En raison des méthodes de transitions choisies, les données comparatives ne sont pas retraitées.

Passif

Passif	Note	30/09/2019	30/09/2018
Capital émis	22	1 295 197	1 370 000
Réserves		27 833 166	30 392 350
Titres en auto-contrôle			-1 704 785
Résultat de l'exercice		9 177 124	5 389 811
Participations ne donnant pas le contrôle		-255 132	-135 484
Capitaux propres		38 050 357	35 311 892
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	18	2 260 634	2 645 191
Passifs d'impôts non-courants	9	1 734 166	1 626 594
Provisions à long terme	19	1 037 501	789 203
Autres passifs non courants			
Passifs non courants		5 032 301	5 060 988
Fournisseurs et comptes rattachés	20	3 709 601	3 752 277
Emprunts à court terme	18	18 409 366	5 653 611
Emprunts et dettes financières	18	3 351 584	2 286 629
Passifs d'impôts courant	20	507 061	679 859
Provisions à court terme	19	1 324 256	1 444 861
Autres passifs courants	20	5 595 065	4 299 542
Passifs courants		32 896 933	18 116 779
Total Passif		75 979 591	58 489 659

Le groupe a appliqué les normes IFRS 15 et IFRS 9 pour la 1^{er} fois au 30 septembre 2019. En raison des méthodes de transitions choisies, les données comparatives ne sont pas retraitées.

d. Tableau de variation des capitaux propres au 30 Septembre 2019

Composition des capitaux propres en milliers d'euros

En K - EUR	Capital	Réserves et résultats retraité (1)	Gains et pertes en C.Propries	Situation nette retraité (1)	Situation nette Groupe (retraité)	Situation nette Minoritaires
Capitaux propres 30/09/2017	1 370	33 529	-361	34 538	34 538	2
Correction des A nouveaux						
Changement de méthode IFRIC 21						
Variation de capital						
Affectation en réserves						
Païement fondés sur des actions						
Opérations sur titres auto-détenus						
Distributions de dividendes		- 5 187		- 5 187	- 5 176	- 12
Résultat net N		5 268		5 268	5 390	-122
Réévaluation des immobilisations						
Instruments financiers						
Variation des écarts de conversion			102	102	106	-4
Ecart sur les régimes à prestations définies			-1	-1	-1	
Autres gains & pertes en capitaux propres						
Variation de périmètre						
Autres variations		591		591	591	
Capitaux propres 30/09/2018	1 370	34 201	-260	35 311	35 447	-136
Correction des à nouveaux						
Ajustement lors de la 1 ^{er} application d'IFRS 9 (net d'impôt)		1 790		1 790	1 787	3
Variation de capital	-75	75				
Affectation en réserves						
Païement fondés sur des actions						
Opérations sur titres auto-détenus						
Distributions de dividendes		- 7 771		- 7 771	- 7 771	
Résultat net N		9 052		9 052	9 177	-125
Réévaluation des immobilisations						
Instruments financiers						
Variation des écarts de conversion			46	46	42	4
Ecart sur les régimes à prestations définies			-178	-178	-178	
Autres gains & pertes en capitaux propres						
Variation de périmètre						
Autres variations		-200		-200	-200	
Capitaux propres au 30/09/2019	1 295	37 147	- 392	38 050	38 304	-254

e. Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 Septembre 2019

Tableau de flux en milliers d'euros

En K - EUR	30/09/2019	30/09/2018
Résultat net consolidé	9 052	5 268
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 687	871
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		-20
Autres produits et charges calculés		
Plus et moins-values de cession	-46	-18
Quotepart de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Dividendes (titres non consolidés)		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	10 692	6 101
Coût de l'endettement financier net	177	270
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 954	2 257
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	13 823	8 628
Impôts versé	- 5 018	-3 651
Variation du B.F.R. lié à l'activité	-9 713	2 167
Autres flux générés par l'activité	2 628	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 720	7 144
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1785	- 1074
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	131	420
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Incidence des variations de périmètre	-200	
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
Variation des prêts et avances consentis	58	104
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 796	-550
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice:		
<i>Dividendes versées par les actionnaires de la société mère</i>	- 7 771	-5 172
<i>Dividendes versées par les minoritaires des sociétés intégrées</i>		-12
Dividendes intragroupe :		-4
<i>Dividendes versés en intragroupe</i>	- 1400	-3 625
<i>Dividendes reçus en intragroupe</i>	1 400	3 621
Rachats et ventes d'actions propres		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		611
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4 500	
Remboursements d'emprunts	- 3 874	-3 501
Intérêts financiers nets versés	- 177	-269
Autres flux liés aux opérations de financement	- 178	-1
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 7 500	-8 348
Incidence des variations des cours des devises	28	10
Variations de la trésorerie nette	- 7 548	-1 744
Trésorerie d'ouverture	3 849	5 593
Trésorerie de clôture	-3 699	3 849

Cf. Note 21

Le groupe a appliqué les normes IFRS 15 et IFRS 9 pour la 1^{er} fois au 30 septembre 2019. En raison des méthodes de transitions choisies, les données comparatives ne sont pas retraitées.

2. Méthodes et principes comptables en normes IFRS

La société Graines Voltz est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social est situé au 1 rue Edouard Branly 68000 Colmar. Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 30 septembre 2019 comprennent la société Graines Voltz et ses filiales, les sociétés Ball Ducrettet, Iberia Seeds, Topsem, Saulais, Graines Voltz Turquie, et Graines Voltz Maroc (l'ensemble désigné comme « le groupe » et chacune individuellement comme « les entités du groupe »).

L'activité du groupe consiste principalement en :

- la distribution à une clientèle de professionnels, horticulteurs, maraîchers et collectivités :
 - De semences, plants et bulbes de fleurs,
 - De semences et plants de légumes.
- la production de graines et de jeunes plants horticoles à une clientèle de professionnels.

Contexte général et déclaration de conformité

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRS IC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2019.

Date d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 janvier 2020. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires du 19 mars 2020 qui exercera ses prérogatives à cette occasion.

Bases d'évaluations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont le cas échéant mentionnées dans les notes suivantes.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les données financières présentées en Euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Conversion des comptes des entités étrangères

La société Topsem présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dinar algérien (DZD).

La société Graines Voltz Turquie présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, la Nouvelle Livre turque (TRY).

La société Semences Marocaines Professionnelles présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dirham Marocain (MAD).

Selon la norme IAS 21, leurs états doivent être convertis dans la monnaie de présentation, l'Euro.

Selon la norme IAS 29, le Dinar algérien, la Nouvelle Livre turque et le Dirham Marocain ne sont pas des monnaies d'une économie hyper inflationniste.

Les états financiers de ces trois sociétés sont convertis en Euros selon la procédure suivante :

- actifs et passifs convertis au cours de clôture à la date des états financiers,
- produits et charges convertis au cours de change moyen pour la période.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées dans les notes suivantes :

Estimation	Nature de l'estimation
Note 2 : Les avantages au personnel	Taux de turn-over, taux d'espérance de vie, taux de progression des salaires, taux d'actualisation.
Notes 4 et 14 : Les provisions sur stocks	Hypothèses retenues : en fonction du risque de non germination et en fonction des perspectives de vente.
Notes 4 et 15 : Les provisions sur créances clients	Hypothèses retenues : en fonction de l'antériorité des créances et de la probabilité de recouvrement.
Note 9 : Les impôts sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale.
Note 11 : Le goodwill	Hypothèse retenue pour dépréciation du GOODWILL : valeur recouvrable et valeur d'utilité des UGT selon IAS 36.
Notes 11 et 12: Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles	Détermination de la durée d'utilité des actifs.
Note 19 : Les provisions courantes et non-courantes	Provisions pour litiges : hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à la valorisation des risques.

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes 4, 14 et 15.

Principes et méthodes comptables

Nouvelle normes, amendements et interprétations appliqués sur l'exercice :

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés semestriels résumés du groupe Graines Voltz sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel que publié par l'IASB et tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 mars 2019.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les présents états financiers du groupe sont les premiers à prendre en compte les normes IFRS 15 et IFRS 9. La 1ère application d'IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur les états financiers du groupe compte tenu de son activité. Les impacts de la 1ère application d'IFRS 9 sont présentée dans la note portant sur la dépréciation des créances clients.

■ 1^{ère} application d'IFRS 15

La norme IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si, pour quel montant et quand il y a lieu de constater un produit. Cette norme remplace le jeu de normes existant régissant la constatation des produits : IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle ».

Le groupe a notamment examiné les notions introduites ou précisées par IFRS 15 :

- Le recensement des situations dans lesquelles le groupe est susceptible d'agir en qualité d'agent ou de principal ;
- L'identification des obligations de performance incluses dans les contrats ;
- Les coûts associés à la réalisation des contrats ;
- Les clauses de retour de produits de la part des clients, ainsi que les rabais et remises accordées aux clients.

Cet examen n'a pas remis en cause les traitements comptables appliqués par le groupe.

■ 1^{ère} application d'IFRS 9 - Changement de méthode comptable

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». IFRS 9 définit les règles applicables en matière de classement et de comptabilisation des instruments financiers, de dépréciation d'actifs financiers (avec en particulier, pour l'évaluation des créances clients, le recours à un modèle de pertes attendues en remplacement du modèle de pertes encourues), ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture.

Le changement de méthodes comptables lié à l'application d'IFRS 9 est mis en œuvre selon ses dispositions transitoires qui permettent de ne pas retraiter les chiffres des périodes antérieures.

La transition vers IFRS 9 a eu un impact sur les réserves du groupe au 30 septembre 2019 de 1 805 k€ net d'impôts différés.

Les autres amendements appliqués sont :

- Les amendements de l'IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Les amendements de l'IAS 40 « Transfert des immeubles de placements » ;

Textes adoptés par l'Union européenne dont l'application est obligatoire et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation :

Les textes adoptés par l'Union européenne et dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2019 pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation sont les suivants :

- La norme IFRS 16 « Contrats de location » ;
- L'amendement d'IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ».

L'impact potentiel de cette norme est en cours d'évaluation par le Groupe.

Textes adoptés par l'Union européenne mais d'application non encore obligatoire :

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

La norme « IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux » a été adoptée par l'Union européenne, son application est rendue obligatoire à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019. Le Groupe n'a pas opté pour une application par anticipation de ce texte.

L'impact potentiel de cette norme est en cours d'évaluation par le Groupe.

Autres textes publiés par l'IASB mais non approuvés par l'Union Européenne :

Les textes suivants, concernant des règles et méthodes comptables appliquées spécifiquement par le Groupe, n'ont pas encore fait l'objet d'une approbation par l'Union européenne :

- La norme IFRS 14 « Compte de report réglementaires »
- La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » ;
- Les amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
-

L'impact potentiel de ces autres textes est en cours d'évaluation par le Groupe.

Changement d'estimations comptables

- Estimation de la provision pour dépréciation des stocks

Le Groupe Graines Voltz a appliqué au niveau de l'activité de distribution au 30 septembre 2019 un changement d'estimation comptable de la provision pour dépréciation des stocks qui couvre le risque de non-commercialisation.

La provision pour dépréciation est déterminée par lot et non par article.

Les lots achetés depuis plus de 36 mois et n'ayant pas de mouvement de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés à 95 %.

Les lots achetés depuis plus de 36 mois et ayant des mouvements de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés de la façon suivante :

Si le rapport quantité en stock / ventes des 24 derniers mois est :

- Inférieur à 100 : le lot n'est pas déprécié ;
- Compris entre 100 et 200 : le lot est déprécié à 10 % ;
- Compris entre 200 et 300 : le lot est déprécié à 20 % ;
- Compris entre 300 et 400 : le lot est déprécié à 30 % ;
- Compris entre 400 et 500 : le lot est déprécié à 40 % ;
- Compris entre 500 et 600 : le lot est déprécié à 50 % ;
- Compris entre 600 et 700 : le lot est déprécié à 60 % ;
- Compris entre 700 et 800 : le lot est déprécié à 70 % ;
- Compris entre 800 et 900 : le lot est déprécié à 80 % ;
- Supérieur à 900 : le lot est déprécié à 90 %

Les lots achetés depuis moins de 36 mois ne sont pas provisionnés.

Le changement d'estimation de la dépréciation des stocks a une incidence de 600 k€ sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2019.

- Estimation de la provision pour dépréciation des clients

Le Groupe Graines Voltz a appliqué au 30 septembre 2019 une nouvelle méthode d'estimation de la provision pour dépréciation des clients qui couvre le risque de non-recouvrement.

Seules les créances contentieuses à savoir les créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation ou transmise à un avocat ou à une société de recouvrement de créances sont dépréciées.

Le taux de dépréciation des créances clients dans les comptes sociaux de Graines VOLTZ SA est passé de 30,5% au 30/09/2018 à 10,2% au 30/09/2019.

Périmètre de consolidation

Les règles suivantes sont appliquées :

- Une filiale est une entité contrôlée par la société. Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale.

Selon IFRS 10, le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

- Élimination des transactions réciproques :

Les soldes bilanciaux, produits et charges résultant des transactions intragroupes avec les filiales sont éliminés, notamment :

- Les transactions et comptes réciproques,
- Les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
- Les marges internes sur stocks,
- Les dividendes versés entre les sociétés consolidées.

Les gains découlant des transactions avec une entité mise en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

- Evolution du périmètre de consolidation

Au 30 septembre 2019, Graines Voltz a consolidé 5 filiales selon IFRS 10.

	30/09/2019	30/09/2018
Par intégration globale	5	6
Par intégration proportionnelle	0	0
Par mise en équivalence	0	0
Total	5	6

■ Entrées dans le périmètre de consolidation :

Aucune société n'a été acquise depuis le 1er octobre 2018.

■ Sorties du périmètre de consolidation :

Du fait de la transmission universelle de patrimoine, entraînant dissolution de la société transmise, la société SAULAIS est sortie du périmètre de consolidation avec date d'effet au 15 mars 2019.

Il est précisé que cette transmission universelle de patrimoine n'impacte pas en tant que tel les comptes consolidés dans la mesure où l'activité de cette société dissoute continue au sein de la société absorbante.

■ Périmètre de consolidation 2019

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Statut par rapport 30/09/18
Ball Ducrettet	France	2 Place des Arts 74200 THONON LES BAINS	411 304 173	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Iberia Seeds	Espagne	Avenida Juan Carlos 1,43 30700 Torre Pacheco Murcia ESPAGNE	B30860654	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Topsem	Algérie	Cité Bridja BP n°1 Staoueli Alger ALGERIE		68 %	68 %	Intégration globale	Pas de changement
Saulais	France	Route de Beaufort 49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	389 771 031	100 %	100 %	Intégration globale	TUP au 15/03/2019
Graines Voltz Turquie	Turquie	Yesil Bahce Mah. 1474 Sok.n° 7 Haci Ali Kemanoglu Apt. D 2-3 07010 Muratpasa-Antalya TURQUIE		100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Graines Voltz Maroc	Maroc	118 Riad Salam Agadir MAROC		100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement

Les sociétés Graines Voltz, Ball Ducrettet, Iberia Seeds, Topsem, Saulais, Graines Voltz Turquie et Graines Voltz Maroc ont clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 septembre 2019.

Les comptes de la société SAULAIS ont été intégrés jusqu'au 31 mars 2019, l'activité entre le 15 mars et le 31 mars 2019 étant jugé comme non significative.

Goodwill - Regroupement d'entreprises (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition selon la somme algébrique suivante :

+	la juste valeur de la contrepartie transférée
+	le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise
+	si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise
-	le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués généralement à la juste valeur

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet correspondant à la part du Groupe et celle des participations ne donnant pas le contrôle) ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition (méthode du goodwill partiel correspondant uniquement à la part du Groupe).

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Par contre, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

De plus, l'évaluation de la juste valeur de la contrepartie transférée et des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition (si les modifications reflètent des conditions existant à la date d'acquisition).

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Secteurs opérationnels (IFRS 8)

■ Information sectorielle :

Un secteur opérationnel est une composante du groupe qui :

- exerce des activités à partir desquelles elle est susceptible de percevoir des produits et de supporter des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes du Groupe ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le principal décideur du groupe, qui les utilise pour prendre les décisions d'allocation de ressources aux secteurs et pour apprécier leur performance ;
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le principal décideur opérationnel du Groupe correspond à un comité de pilotage. Ce comité est présidé par le Président Directeur Général de la société Graines Voltz et composé par le Directeur Adjoint et les responsables de groupes de services.

Le Groupe présente deux secteurs opérationnels, qui correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel, correspondant à deux activités différentes :

- distribution de semences, plants et bulbes,
- production de graines et de jeunes plants horticoles.

Les 6 entités juridiques du groupe au 30 septembre 2019 sont des unités génératrices de trésoreries distinctes. Pour chaque secteur, la direction examine le reporting interne au minimum sur une base semestrielle. Les résultats sectoriels qui sont remontés à la direction correspondent aux résultats après impôt et comprennent les éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent être alloués sur une base raisonnable. Les investissements sectoriels sont la somme des coûts engagés durant l'année pour acheter des actifs corporels et des actifs incorporels autres que le goodwill.

L'information sectorielle se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	DISTRIBUTION		PRODUCTION		GROUPE GRAINES VOLTZ	
	30/09/19	30/09/18	30/09/19	30/09/18	30/09/19	30/09/18
Produits externes	96 169	92 096	6 514	5 858	102 683	97 954
Produits inter secteurs	16 760	15 317	2 817	5 751	19 577	21 068
Produits financiers	3 677	5 867	0	0	3 677	5 867
Charges financières	2 119	2 219	2	3	2 121	2 222
Amortissements des immobilisations	1 191	1 082	312	337	1 503	1 419
Résultat avant impôt du secteur présenté	11 058	7 238	988	146	12 046	7 384
Autres éléments sans effet trésorerie :						
-Pertes de valeur sur les immobilisations	0	0	0	0	0	0
-Reprises de pertes de valeur sur les immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
-Actifs sectoriels	83 887	70 026	3 422	2 857	87 309	72 883
-Investissements	1 261	767	460	358	1 721	1 125
-Passifs sectoriels	44 895	30 293	2 001	1 332	46 896	31 625

En milliers d'euros	GROUPE GRAINES VOLTZ	
	30/09/19	30/09/18
Produits		
Total des produits de secteur à présenter	102 683	97 953
Autres produits	-92	-54
Elimination des produits inter secteurs	-19 485	-21 014
Produits consolidés	83 106	76 886
Résultats		
Total des résultats des secteurs à présenter	12 046	7 384
Autres résultats	-403	1 498
Elimination des résultats inter secteurs	-279	-97
Montants non affectées :		
-Gains sur les distributions en nature aux actionnaires	0	0
-Autres charges du siège	0	0
Résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt	11 364	8 785
Actifs		
Total des actifs sectoriels à présenter	87 309	72 883
Autres actifs	744	339
Elimination des actifs inter secteurs	-14 279	-15 963
Total des actifs consolidés	73 773	57 259
Passifs		
Total des passifs sectoriels à présenter	46 896	31 625
Autres passifs	180	-258
Elimination des passifs inter secteurs	-11 353	-9 419
Total des passifs consolidés	35 723	21 948

Les autres éléments significatifs en 2019 :

En milliers d'euros	30/09/19			30/09/18		
	Total des secteurs	Ajust.de conso.	Total consolidé des secteurs à présenter	Total des secteurs	Ajust. de conso.	Total consolidé des secteurs à présenter
Produits financiers	3 677	-2 808	869	5 867	-5 662	205
Charges financières	2 121	-1 919	202	2 222	-737	1 485
Investissements	1 705	0	1 705	1 125	0	1 125
Amortissements	1 503	-43	1 460	1 420	-60	1 359
Pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Reprise de pertes de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0	0	0	0

■ Information géographique :

Au niveau des sociétés intégrées selon la méthode de l'intégration globale, 3 entités, Graines Voltz SA, Ball Ducrettet SAS et Saulais SAS sont localisées en France. Les quatre autres entités sont situées hors de France :

- Iberia Seeds : Espagne,
- Topsem : Algérie,
- Graines Voltz Turquie : Turquie,
- Graines Voltz Maroc : Maroc

Il y a donc des actifs non courants situés hors de France. Ceux-ci représentent :

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	179	119
Actifs financiers	0	0
Total	179	119

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les produits sectoriels sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients.

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
France	66 804	61 330
Europe et Moyen Orient	6 914	5 452
Afrique	9 345	10 006
Autres	43	98
Total	83 106	76 886

3. Evènements de l'exercice

Graines Voltz SA en sa qualité d'associé unique a décidé la transmission universelle du patrimoine de la société Saulais SAS. La date d'effet comptable est le 15 mars 2019.

La société Graines Voltz par Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2019 a décidé d'annuler les 74 803 actions auto détenues et de réduire le capital de 1 370 000 € à 1 295 197 €.

4. Les postes du résultat global et de l'état de situation financière.

Note 1 - Le chiffre d'affaires

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du chiffre d'affaires :

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Graines Voltz.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque les clients ont obtenu le contrôle de (ou des) actif(s) vendu(s).

Le contrôle se définit comme la capacité actuelle de décider de l'utilisation de l'actif et d'obtenir la quasi-totalité des flux de trésorerie potentiels résultant de l'utilisation, la consommation, la revente, l'échange ou la mise en garantie de l'actif. Cette notion comprend aussi la capacité d'interdire à d'autres de diriger l'utilisation de l'actif et d'accéder à la quasi-totalité des avantages de l'actif.

Le transfert du contrôle correspond généralement, pour les marchandises et produits vendus, à la date de mise à disposition des biens à la clientèle conformément à l'incoterm pratiqué le cas échéant.

Les produits des activités ordinaires comprennent :

- les ventes de produits,
- les ventes de services.

Les conditions de paiement appliquées sont celles en vigueur dans chaque pays et sont inférieures à 12 mois. Les contrats avec les clients ne comprennent pas de vente avec composante de financement importante.

La répartition par nature du chiffre d'affaires :

En milliers d'euros	Variation en %	30/09/19	30/09/18
Ventes de produits	7.96	82 344	76 270
Ventes de services	23.74	761	615
Total	8.09	83 105	76 886

Note 2 – Les frais de personnel

Les frais de personnel présentent les caractéristiques suivantes :

Évolution des frais de personnel :

En milliers d'Euros	30/09/19	30/09/18
Rémunérations brutes	13 497	12 324
Charges sociales	4 907	4 445
Avantages au personnel : indemnité départ en retraite	71	47
En déduction des frais de personnel lié à l'activité de recherche et développement donnant lieu au CIR	-978	-697
Participation des salariés	964	391
Total	18 461	16 510

Les stocks-options paiements fondés sur des actions :

Conformément à l'application de la norme IFRS 2, le Groupe a comptabilisé au 30 septembre 2014 une charge de personnel en contrepartie des capitaux propres. Cette charge de personnel a été évaluée à la juste valeur des options.

Le premier plan attribué le 12 juillet 2013 s'est terminé le 12 juillet 2018. A l'issue de ce plan, 13 670 actions n'ont pas été exercées.

Le second plan attribué le 20 décembre 2013 s'est terminé le 19 décembre 2018. A l'issue de ce plan, 49 218 actions n'ont pas été exercées.

De plus, la société Graines Voltz SA avait acquis 11 915 actions pour 189 591.50 € en février 2016. Ces actions ont été acquises en vue d'être attribuées à un plan déterminé.

La société Graines Voltz par Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2019 a décidé d'annuler les 74 803 actions auto détenues.

Le crédit impôt pour la compétitivité des entreprises (CICE) :

La comptabilisation du CICE selon les normes IFRS a été réalisée en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : comptabilisation en moins des charges de personnel de la somme de 106 k€.

Les avantages au personnel :

En accord avec les lois, le groupe Graines Voltz participe à divers régimes de retraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes à prestations définies, correspondant aux indemnités de départ à la retraite, sont comptabilisés au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon une méthode actuarielle, assise sur la totalité du personnel classé par catégories socio-professionnelles et par ancienneté. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Selon la méthode des unités de crédit projetées, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés: les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés au sein des sociétés.

La base de salaire retenue pour le calcul est le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation).

La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis évaluées en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge.

Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global.

Le Groupe détermine la charge d'intérêts sur le passif en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des indemnités de départ à la retraite, au passif, tel que déterminé au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du règlement de prestations au cours de la période.

Les charges d'intérêt et les autres charges au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées en résultat net.

Principales hypothèses utilisées :

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au 30 septembre 2019.

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge. La table retenue est celle de la décroissance moyenne.

Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39%.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 0.47 % au 30 septembre 2019.

Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global », conformément à la norme IAS 19, ces écarts actuariels s'élèvent au 30 septembre 2019 à 177 567 €.

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
Provision pour indemnités de départ en retraite	1 037	789
Provision pour indemnités de départ en retraite classé en passif concernant des actifs non courants destinés à la vente	0	0
Total	1 037	789

En milliers d'euros	Provision pour indemnités de départ en retraite
Au 30/09/18	789
Charges de personnel	71
Autres éléments du résultat global	177
Variation de périmètre	
Au 30/09/19	1 037

Effectif annuel moyen :

	30/09/19	30/09/18
Cadres	109	115
Non cadres	144	131
Total	253	246

Note 3 - Les impôts et taxes

La Contribution Economique Territoriale (CET) a deux composantes : la Contribution Foncière Territoriale (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Ces deux contributions sont classées en charges opérationnelles correspondant au classement le plus approprié.

Le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est classé en diminution des charges de personnel.

Note 4 - Les dotations aux dépréciations

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du prix moyen pondéré ; ils intègrent les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Les principaux risques qu'elles couvrent sont :

- Ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière. En effet, une graine qui n'est plus aux normes du taux de germination acceptable (variable en fonction des espèces) n'est plus commercialisable. S'il y a un risque de non germination, les semences conservées, et donc inventoriées, sont provisionnées à 100%.
- L'inadéquation des produits compte tenu des changements de consommation et de l'abandon de certains marchés géographiques. Les lots achetés depuis plus de 36 mois et n'ayant pas de mouvement de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés à 95 %. Les lots achetés depuis moins de 36 mois ne sont pas provisionnés. Les lots achetés depuis plus de 36 mois et ayant des mouvements de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés de la façon suivante :

Si le rapport quantité en stock / ventes des 24 derniers mois est :

- Inférieur à 100 : le lot n'est pas déprécié ;
- Compris entre 100 et 200 : le lot est déprécié à 10 % ;
- Compris entre 200 et 300 : le lot est déprécié à 20 % ;
- Compris entre 300 et 400 : le lot est déprécié à 30 % ;
- Compris entre 400 et 500 : le lot est déprécié à 40 % ;
- Compris entre 500 et 600 : le lot est déprécié à 50 % ;
- Compris entre 600 et 700 : le lot est déprécié à 60 % ;
- Compris entre 700 et 800 : le lot est déprécié à 70 % ;
- Compris entre 800 et 900 : le lot est déprécié à 80 % ;
- Supérieur à 900 : le lot est déprécié à 90 %

Une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour tenir compte de ces risques. La reprise nette aux dotations constituée au 30 septembre 2019 s'élève à 2 239 k€.

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale.

Les dépréciations des créances commerciales tiennent compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client dès l'initiation de la créance, ce que traduit le niveau de provisionnement qui s'élève à 8.68 % des créances brutes à fin septembre 2019.

La reprise nette aux dotations constituée au titre de l'exercice arrêté au 30 septembre 2019 s'élève à 3 216 k€.

Les dotations aux provisions :

Le groupe est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers. Les différents litiges font l'objet d'une appréciation individuelle, et les provisions en découlant sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables de dédommagement à la date du 30 septembre 2019.

Les prétentions de tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci constituent un passif éventuel.

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/19	30/09/18
Dotations nettes aux dépréciations d'actifs immobilisés	-	-164
Dotations nettes aux dépréciations d'actifs circulants	5 455	-399
Dotations nettes aux provisions pour risque	124	710
Total	5 579	147

Note 5 – Autres produits et charges d'exploitation

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/19	30/09/18
Produits et charges d'exploitation divers	237	-27
Créances irrécouvrables	-1116	-324
Autres produits et charges d'exploitation	-879	-351

Note 6 – Autres produits et charges opérationnels

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/19	30/09/18
Plus et moins valeur de cession	46	3
Résultat levée stock option	-	20
Résultat de cession	-	15
Autres charges opérationnelles et produits opérationnels	-146	1
Dotations nettes aux provisions non récurrentes	-	-
Autres produits et charges opérationnels	-100	39

Note 7 – Le coût de l'endettement

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/19	30/09/18
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0	0
Charges d'intérêt	-228	-337
Charges d'intérêts sur contrats de locations financières	0	0
Coût de l'endettement	-228	-337

Note 8 – Les autres produits et charges financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/19	30/09/18
Actifs financiers	-96	-2
Résultat de change, net	855	-1 032
Prêts et créances	136	92
Total	895	-942

Note 9 – Les impôts sur les résultats

Les impôts courants :

France :

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 28 % jusqu'à un bénéfice imposable de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà.

La loi de finances rectificative pour 2012 adoptée le 29 décembre 2012 fixe de nouvelles règles de report des déficits en avant et en arrière pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. L'imputation des déficits antérieurs sur le bénéfice fiscal d'un exercice n'est possible qu'à hauteur d'un plafond égal à 1 million d'euros majoré d'un montant dorénavant égal à 50% du bénéfice imposable de l'exercice excédant cette première limite.

Le report en arrière du déficit de l'exercice est désormais limité à un exercice au lieu de trois et son montant est limité à 1 M€.

La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1998 a institué un complément d'imposition de 3,3 % du montant de l'impôt de base dû lorsque le montant de l'impôt est supérieur à 763 000 €. Ainsi, pour ces sociétés françaises, le taux d'imposition se trouve majoré de 1,1 %.

Par conséquent, le taux d'imposition a été retenu pour 34.22 %.

Etranger :

En Espagne, celui-ci s'élève à 30%. Les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 8 000 K€ bénéficient d'un taux d'imposition réduit de 25% applicable sur la partie du bénéfice n'excédant pas 120 202 €.

En Algérie, le taux de base de l'impôt est de 26%.

En Turquie, le taux de base de l'impôt est de 22%.

Au Maroc, le taux de base de l'impôt est de 31%.

Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :

PREUVE DE L'IMPOT	
Résultat consolidé après impôt	9 052
Résultat des sociétés mises en équivalence	
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	9 052
Impôt réel	2 980
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)	-26
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	12 006
IMPOT THEORIQUE GROUPE	4 109
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	-1 129
JUSTIFICATION DE L'ECART	
Ecart sur base imposées à taux différenciés	-208
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société (1)	-1 462
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	-1 670
Ecarts permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	-1 195
Ecarts entre Variation bilancielle et Résultat	-2
Ecarts temporaires	-20
Déficit exercice non activé	-45
Utilisation déficit antérieur	
Imposition plus-values antérieures	
Résultat fiscal transféré ou attribué	
Résultat imposé ultérieurement	
Dividendes reçus non imposés ou imposés partiellement	479
Résultat sociétés transparente fiscalement	
Limitation des IDA/IDP	-125
CIR	1 449
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	541
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	- 1 129

Les impôts différés :

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- Les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogoires et crédits-bails).
- Les différences entre base comptable et fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Ceci concerne l'ensemble des actifs d'impôts différés à l'exclusion des déficits.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Évolution :

En milliers d'Euros	30/09/19	30/09/18
Impôts courants	3 859	2 878
Impôts différés	-904	-621
<i>dont différences temporaires</i>	(55)	(77)
<i>dont activation des déficits</i>	0	(4)
<i>dont plafonnement des Impôts Différés Actifs</i>	125	39
<i>dont provisions réglementées</i>	17	32
<i>dont évaluation des actions propres juste valeur</i>	0	2
<i>dont provision pour dépréciation des actifs</i>	713	192
<i>dont élimination des produits internes</i>	-22	31
<i>dont autres retraitements consolidés</i>	126	406
Total	2 955	2 257

Les créances et dettes d'impôts exigibles :

Le détail est le suivant :

En milliers d'Euros	30/09/19	30/09/18
Créances d'impôts exigibles	2 206	1 230
Dettes d'impôts exigibles	507	680

La variation des actifs et passifs d'impôts différés :

Elle s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 30/09/18	Résultat au 30/09/19	Autres éléments du résultat global 30/09/19	Réserves consolidées 30/09/19	Au 30/09/19
Impôts différés actifs	1 006	174	5	0	1 185
<i>dont différences temporaires</i>	(54)	(55)			(109)
<i>dont engagement retraite Saulais</i>	180	6			186
<i>dont élimination des résultats internes</i>	224	(22)			202
<i>dont provisions pour dépréciation des actifs</i>	605				605
<i>dont autres retraitements</i>	50	245	5		301
Impôts différés passifs	1 626	(730)	0	838	1 734
<i>dont provisions réglementées</i>	32	(17)			15
<i>dont retraitement prix titres des titres de participation</i>	297	0			297
<i>dont retraitement provision dépréciation actions propres</i>	116	0			116
<i>dont autres retraitements</i>	1183	(714)		838	1 138
Impact total sur le résultat		904			

L'impôt différé découlant de la première application de la norme IFRS 9 s'élève à 845 k€, il a directement été constaté en réserves consolidées.

Les informations sur les déficits fiscaux et actifs d'impôts différés non constatés :

Le groupe procède à l'examen des perspectives d'activité et de résultat des sociétés Iberia Seeds et Graines Voltz Turquie.

Il existe un risque de non utilisation, dans un délai raisonnable, des déficits de la société Graines Voltz Turquie et Iberia Seeds. Les déficits de ces sociétés n'ont donc pas fait l'objet d'une activation dans les comptes consolidés. Le montant des déficits fiscaux de l'exercice non activés s'élève à 45 k€.

Note 10 – Le résultat pour une action

Le résultat net de base par action :

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenues.

Le nombre moyen d'actions ressort pour l'exercice à 1 341 161.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En Euros	30/09/19	30/09/18
Résultat consolidé part du groupe (en €)	9 177 124	5 389 811
Nombre d'actions	1 341 161	1 273 351
Résultat (en €) par action	6.84	4.23

Le résultat net dilué par action :

Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté du nombre d'actions propres détenues des effets de chaque catégorie d'instruments dilutifs qui comprennent les stocks options consentis sous forme de souscription d'actions.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En Euros	30/09/19	30/09/18
Résultat consolidé part du groupe (en €)	9 177 124	5 389 811
Nombre d'actions	1 295 197	1 370 000
Résultat (en €) par action	7.09	3.93

Dividendes versés par action

En Euros	30/09/18	30/09/17
Dividende (en €) par action	6	4

Note 11 – Le goodwill

Evaluation des goodwills :

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants. Les UGT ont été définies au niveau des entités juridiques du groupe.

Au 30 septembre 2019, le montant des goodwill s'établit à 6 205 k€.

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
Valeur brute à l'ouverture	7 414	7 414
Dépréciation à l'ouverture	1 450	1 447
Valeur nette à l'ouverture	6 205	6 208
Acquisition de l'exercice	-	-
Sortie de l'exercice	-	-
Dépréciation	-	3
Reprise	-	-
Valeur nette à la clôture	6 205	6 205

Les tests de dépréciation des goodwill :

Des tests de dépréciation leur sont appliqués au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié du fait d'une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable du goodwill.

Au 30 septembre 2019, les valeurs d'utilité des Goodwill et des UGT ont été évaluées selon des projections de flux de trésorerie des UGT correspondantes sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Le calcul prend en compte une valeur terminale correspondant à la capitalisation des flux de trésorerie générés la dernière année de prévision. Les hypothèses retenues en matière d'évolution des ventes et des dépenses sont déterminées par la direction en fonction des résultats passés et des tendances de développement des marchés concernés. Les évaluations de flux de trésorerie actualisés sont sensibles à ces hypothèses ainsi qu'aux modes de consommation et aux facteurs économiques.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital. Ce taux est la résultante de taux spécifiques pour chaque marché ou zone géographique en fonction des risques qu'ils représentent.

Pour l'ensemble des UGT, les hypothèses suivantes, considérées comme des hypothèses clés, ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- Nombre d'années de données prévisionnelles : 3 ans.
- Taux de croissance de chiffre d'affaires retenu pour le flux normatif: 0,5 %
- Taux d'actualisation après impôt : des taux différents, provenant de données de marché, ont été retenus pour chaque UGT ; ils varient de 6,9 % à 11,4 % selon les zones.

Aucune perte de valeur complémentaire n'a été constatée au 30 septembre 2019.

Note 12 – Les autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par Graines Voltz. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Il est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Le coût de ces actifs correspond :

- Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.
- À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, le mode d'amortissement retenu est linéaire.

Fichiers de coordonnées clients acquis

Les éléments figurant au bilan correspondent à des droits contractuels qui ne sont pas limités dans le temps, à savoir des rachats de fichiers clients.

Les clients provenant de ces fichiers sont totalement confondus dans l'activité de la société, tant par leur nature que par les produits qu'ils achètent. Aussi, ces fichiers ne peuvent être amortis ou dépréciés, l'activité de la société générant des flux de trésorerie nets suffisants pour justifier leur valeur nette comptable.

Obtention végétale

Les acquisitions portent sur la propriété de variétés de légumes pour les commercialiser en exclusivité. Elles sont amorties sur huit ans.

Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels, la durée d'utilité est comprise entre 1 et 3 ans.

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés en résultat opérationnel. Les dotations aux amortissements de l'exercice s'élèvent à 120 k€.

Evolution des immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	7 654 943					7 654 943
Frais d'établissement	331				44	375
Frais de recherche et développement	17 622				741	18 363
Concessions, brevets et droits similaires	1 160 311	224 396	231 704			1 153 003
Fonds commercial	661 615					661 615
Autres immobilisations incorporelles	430 960				28	430 988
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	2 270 839	224 396	231 704		813	2 264 344

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	1 449 729					1 449 729
Frais d'établissement	331				44	375
Frais de recherche et développement	17 622	7 508	3 198		590	22 522
Concessions, brevets et droits similaires	1 008 984	95 562	231 704			872 842
Fonds commercial	190 864					190 864
Autres immobilisations incorporelles	30 734	16 875			28	47 637
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	1 248 535	119 945	234 902		662	1 134 240

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	6 205 214					6 205 214
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement		-7 508			151	-4 159
Concessions, brevets et droits similaires	151 327	128 834	-3 198			280 161
Fonds commercial	470 751					470 751
Autres immobilisations incorporelles	400 226	-16 875				383 351
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	1 022 304	104 451	-3 198		151	1 130 104

Note 13 – Les immobilisations corporelles

Concernant les immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont, selon la norme IAS 16, comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et perte de valeur.

En application de la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont enregistrées en déduction de la valeur d'acquisition des immobilisations dont elles ont servi à assurer une partie du financement.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant d'une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leur durée d'utilité estimée et revue annuellement :

- Terrains : non amortis
- Agencement des terrains : 5 à 8 ans
- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Installations générales agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés en résultat opérationnel. Les dotations aux amortissements de l'exercice s'élèvent à 1 388 k€.

Au cours de la période, le groupe a acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 1 481 k€ nette de subvention reçue.

Au cours de la période, le groupe a cédé des immobilisations corporelles pour un prix de cession de 131 k€.

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Le groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur au 30 septembre 2019.

Evolution des immobilisations corporelles

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	450 789	80 988				531 777
Constructions	12 483 709	295 175				12 786 637
Installations techniques, matériel, outillage	4 854 249	80 518		7 753		4 451 798
Autres immobilisations corporelles	5 629 734	984 185	476 095	-7 754	880	5 992 700
Immobilisations en cours	48 947	39 819	649 148	-1	27 930	88 766
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	23 467 428	1 480 685	1 125 243	-2	28 810	23 851 678

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	89 681	2 413	311			91 783
Constructions	9 862 455	447 104	41 867			10 267 692
Installations techniques, matériel, outillage	4 421 718	180 003	475 245		548	4 127 024
Autres immobilisations corporelles	4 169 710	758 117	562 005		18 131	4 383 953
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	18 543 564	1 387 637	1 079 428		18 679	18 870 452

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	361 108	78 575	-311			439 994
Constructions	2 621 254	-151 929	-41 867	7 753		2 518 945
Installations techniques, matériel, outillage	432 531	-99 485	850	-7 754	332	324 774
Autres immobilisations corporelles	1 460 024	226 068	87 143	-1	9 799	1 608 747
Immobilisations en cours	48 947	39 819				88 766
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	4 923 864	93 048	45 815	-2	10 131	4 981 226

Note 14- Participations, mises en équivalence et autres actifs financiers

Les titres de participation non consolidés figurent dans la rubrique des autres actifs financiers non courants. Ils représentent la quote-part de capital détenue dans les sociétés non consolidées. Ils sont classés en actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement attribuables. Puis ils sont évalués à la juste valeur (à l'exception des actifs dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable) et toute variation en résultant est comptabilisée en autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de juste valeur, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les instruments d'emprunts, des écarts de change.

Les autres actifs financiers non courants (créances rattachées à des participations essentiellement) sont dans la catégorie des prêts et créances. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres actifs financiers

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	29 441	2		12 718	-12 718	29 443
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	12 720			-12 718	12 718	12 720
Prêts						
Autres immobilisations financières	392 962		78 909			314 053
Créances rattachées à des participations	408 715	15 984	-4 686			429 385
Valeurs brutes	843 838	15 986	74 223			785 601

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	25 740					25 740
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Créances rattachées à des participations	333 355	96 030				429 385
Provisions	359 095	96 030				455 125

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	3 701	2		12 718	-12 718	3 703
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	12 720			-12 718	12 718	12 720
Prêts						
Autres immobilisations financières	392 962		78 909			314 053
Créances rattachées à des participations	75 360	-80 046	-4 686			
Valeurs nettes	484 743	-80 044	74 223			330 476

Les autres titres de participation représentent une valeur nette comptable globale de 4 k€ au 30 septembre 2019. Cette valeur nette comptable est représentative de la juste valeur.

Note 15 – Les stocks

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sortie soit au dernier coût d'acquisition ; ils intègrent les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Les principaux risques qu'elles couvrent sont ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière, ainsi que l'inadéquation des produits liée aux changements de consommation et de l'abandon de certains marchés géographiques.

Méthode de provisionnement des stocks :

Le principe de constitution des provisions couvrant le risque de non germination est le suivant :

Les semences conservées et inventoriées présentant un risque de non germination sont provisionnées à 100%.

Le principe de constitution des provisions couvrant le risque de non commercialisation a été fixé de la manière suivante :

La provision pour dépréciation est déterminée par lot.

Les lots achetés depuis plus de 36 mois et n'ayant pas de mouvement de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés à 95 %.

Les lots achetés depuis plus de 36 mois et ayant des mouvements de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés de la façon suivante :

Si le rapport quantité en stock / ventes des 24 derniers mois est :

- Inférieur à 100 : le lot n'est pas déprécié ;
- Compris entre 100 et 200 : le lot est déprécié à 10 % ;
- Compris entre 200 et 300 : le lot est déprécié à 20 % ;
- Compris entre 300 et 400 : le lot est déprécié à 30 % ;
- Compris entre 400 et 500 : le lot est déprécié à 40 % ;
- Compris entre 500 et 600 : le lot est déprécié à 50 % ;
- Compris entre 600 et 700 : le lot est déprécié à 60 % ;
- Compris entre 700 et 800 : le lot est déprécié à 70 % ;
- Compris entre 800 et 900 : le lot est déprécié à 80 % ;
- Supérieur à 900 : le lot est déprécié à 90 %

Les lots achetés depuis moins de 36 mois ne sont pas provisionnés.

Les principes de dépréciation des stocks ont été appliqués de façon homogène dans les sociétés du groupe, telles qu'énoncés aux paragraphes précisant les principes et méthodes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés.

Une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour tenir compte du risque de non germination et du risque de non commercialisation des stocks. La reprise nette aux provisions constituée au 30 septembre 2019 est de 2 239 k€.

Évolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'Euros	Matières premières	En cours de production	Marchandises	Total
Au 30/09/17	835	157	10 236	11 228
Au 30/09/18	573	154	10 332	11 059
Au 30/09/19	521	296	14 930	15 747

A titre d'information les dépréciations de stocks se montent à 2 045 k€ au 30 septembre 2019 contre 4 264 k€ au 30 septembre 2018 et concernent uniquement les marchandises. Ces dépréciations sont déterminées de manière individualisée, à la fin de chaque période.

Note 16 – Les clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale.

Evolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
Clients et comptes rattachés	30 173	29 480
Dépréciation des comptes clients	(2 600)	(8 407)
Total net des clients et comptes rattachés	27 573	21 073
Avances et acomptes versés	195	208
Autres créances fiscales et sociales	729	831
Dépréciation des autres créances	(24)	(24)
Charges constatées d'avance	1 012	968
Total des autres actifs courants	1 912	1 983

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement

Les dépréciations des créances commerciales tiennent compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client dès l'initiation de la créance, ce que traduit le niveau de provisionnement qui s'élève à 8,62 % des créances brutes à fin septembre 2019.

Le groupe n'a pas recours à l'affacturage ou à des transactions visant à faire sortir des créances du bilan.

Les créances fiscales :

Le poste « créances fiscales » est principalement constitué des créances sur l'Etat au titre de la TVA.

Note 17 – La trésorerie et équivalent de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie", la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" figurant au bilan consolidé comprend :

- les disponibilités,
- les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur.

Evolution :

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
Placements à court terme	0	0
Disponibilités	14 710	9 502
Total	14 710	9 502

Note 18 – Les dettes financières courantes et non-courantes

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières non courantes :

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
Part des emprunts bancaires à plus d'un an	2 261	2 645
<i>dont à moins de 2 ans</i>	<i>1 679</i>	<i>1 628</i>
<i>dont de 2 à 5 ans</i>	<i>581</i>	<i>1 179</i>
<i>dont à plus de 5 ans</i>		<i>713</i>
Variation de l'exercice	-384	-2 391

Les dettes financières courantes :

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
Part des emprunts bancaires à moins d'un an	3 351	2 287
Part des dettes de locations financières à moins d'un an	0	0
Dividendes à verser	0	0
Découverts bancaires	18 409	5 654
Total	21 760	7 941
Variation de l'exercice	13 819	-2 658

Les principales informations et analyses relatives à la variation des dettes financières sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie.

Informations sur les emprunts bancaires :

Les emprunts à moyen terme et long terme mis en place avec nos partenaires financiers sont libellés en euros et en devises. Les taux d'intérêts sont stipulés soit variables soit fixes.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts se chiffre à 5 613 k€ au 30 septembre 2019.

Il existe une ligne de trésorerie en dinar algérien, le solde restant dû de cet emprunt s'élève au 30 septembre 2019 à 1 250 k€.

Le solde restant dû sur les emprunts garantis par des suretés réelles s'élève à 1 444 k€ au 30 septembre 2019.

Informations sur autorisations de découvert :

Le Groupe Voltz bénéficie d'un découvert autorisé pour 41 050 k€ pour lequel aucune garantie n'a été mise en place. Le Groupe Voltz bénéficie également d'un découvert autorisé pour 100 000 k DZD ; ce découvert est garanti par une caution donnée par la société Graines Voltz.

Note 19 – Les provisions courantes et non-courantes

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Conformément à IAS 37.14, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

Le groupe Graines Voltz est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux...). Les règles suivantes sont appliquées

Les provisions pour litiges et passifs éventuels:

Ces litiges font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

Les provisions non-courantes :

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
Provision pour indemnités de retraite	1 037	789
Ecart d'acquisition négatif	-	-
Autres provisions	-	-
Total	1 037	789

Les provisions courantes :

En milliers d'euros	Litiges Prud'homaux	Autres litiges	Litiges fiscaux	Risques	Total
Au 30/09/17	0	82	783	1 300	2 165
Dotation		1			1
Provision utilisée					
Provision non utilisée		(55)	(655)		(710)
Variation du périmètre		(11)			(11)
Au 30/09/18	0	17	128	1300	1 445
Dotation		7			7
Provision utilisée			(128)		(128)
Provision non utilisée		(2)			(2)
Ajustement lié au taux de change		2			2
Au 30/09/19	0	24	0	1 300	1 324

Note 20 – Les fournisseurs et les autres passifs courants

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Fournisseurs et comptes rattachés". Elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti.

La juste valeur des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 1 mois.

Ces dettes sont quasi intégralement dues à moins d'un an.

En milliers d'Euros	30/09/19	30/09/18
Fournisseurs et comptes rattachés	3 710	3 752
Passifs d'impôts courants	507	680
Dettes fiscales et sociales	5 529	4 062
Autres dettes	66	238
Total	9 812	8 732

La variation constatée s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	30/09/19	30/09/18
Variation constatée	1 080	(209)
Dont variation des dettes fournisseurs	(42)	(1 193)
Dont variation de l'impôt société	(173)	468
Dont variation des dettes fiscales et sociales	1 467	141
Dont variation de la participation des salariés	574	285
Dont autres variations	(746)	90

Note 21 – Le tableau de flux de trésorerie

La trésorerie nette s'élève au 30 septembre 2019 à – 3 699 k€ et correspond aux montants suivants présentés dans le tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	14 710	9 502
Découverts bancaires	(18 409)	(5 654)
Découverts bancaires classés en passif d'actif destiné à la vente		
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	(3 699)	3 848

La variation du BFR lié à l'activité s'élève à – 9 714 k€ et s'analyse comme suit :

- Variation du BFR lié aux stocks : - 4 585 k€
- Variation du BFR lié aux clients et autres débiteurs : - 5 367 €
- Variation du BFR lié aux dettes courantes : 238 k€

Note 22 – Le capital social

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
Capital émis	1 295 197 €	1 370 000 €
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	1 370 000	1 370 000
Nombre d'actions émises durant l'exercice	0	0
Nombre d'actions annulées durant l'exercice	74 803	
Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice	1 295 197	1 370 000
Valeur nominale	1 €	1 €
Nombre d'actions autorisées	1 295 197	1 370 000
Nombre d'actions émises entièrement libérées	1 295 197	1 370 000
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0	0

La politique du groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des banquiers, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le capital s'entend comme le capital social, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle. Le conseil d'administration veille au rendement des capitaux propres.

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2019 a décidé, conformément aux dispositions des articles L225-204 et L225-205 du Code de Commerce, d'annuler les 74 803 actions auto détenues et de réduire le capital social de 1 370 000 € à 1 295 197 €.

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18	31/03/18	30/09/17
Total des passifs	37 929	23 178	52 894	29 554
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	(14 710)	(9 502)	(10 938)	(12 755)
Dette nette	23 219	13 676	41 956	16 799
Total des capitaux propres	38 050	35 312	32 045	34 550
Montant accumulés en capitaux propres au titre des couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0
Capitaux propres ajustés	38 050	35 312	32 045	34 550
Ratio dette nette sur capitaux propres ajustés	0.61	0.39	1.31	0.49

La dette nette correspond à la différence entre les passifs, courants et non courants, et à la trésorerie et équivalent de trésorerie figurant à l'actif du bilan.

Note 23 – Risques

Risques de crédit

Risque de recouvrement sur les créances clients et autres débiteurs

Au 30 septembre 2019, le poste clients et comptes rattachés, le poste autres débiteurs et le poste autres actifs courants représentent 29 485 K€ au bilan et comprend un solde net de 27 573 K€ de créances clients, soit 33.18 % du chiffre d'affaires consolidé contre 27.41 % en septembre 2018. Les autres débiteurs et autres actifs courants comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales pour lesquelles il n'existe pas de risque crédit.

Pour l'ensemble du groupe, les pertes sur créances clients irrécouvrables se sont élevées au 30 septembre 2019 à 1 114 k€, soit 1.34 % du chiffre d'affaires, contre 323 k€, soit 0.42 % au 30 septembre 2018.

Evolution des dépréciations des créances clients et des actifs sur contrats

Les dépréciations des créances clients et des actifs sur contrat ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	2019
Solde au 01/10/2018 selon IAS 39	8 407
Ajustement lors de la première application d'IFRS 9	(2 650)
Solde au 01/10/2018 selon IFRS 9	5 757
Reprises nettes de dotations aux provisions	(3 216)
Ecarts de conversion	59
Solde au 30/09/2019 selon IFRS 9	2 600

Risque sur les actifs financiers courants et non courants

Les titres de participation comprennent essentiellement des titres non cotés de sociétés non consolidées. Ceux-ci s'élèvent au 30 septembre 2019 à 4 k€.

La juste valeur des autres titres immobilisés est calculée en fonction des dernières données financières connues à la clôture sur chacune des entités concernées. Les titres immobilisés s'élèvent à 13 k€ au 30 septembre 2019, ce montant n'a pas évolué depuis l'exercice précédent.

Risque de liquidité

Les passifs ont majoritairement une échéance inférieure à 1 an. Aucun risque de liquidité n'est identifié dans la mesure où les actifs disponibles sont largement supérieurs aux passifs

Risque de marché

Gestion du risque prix

Au-delà du risque prix, le Groupe a mis en place une politique de gestion du risque de contrepartie pour son activité. Cette politique vise à se prémunir efficacement du risque de non-paiement en cas de défaillance d'un tiers.

Risque de change

Eu égard à ses activités opérationnelles et de négoce libellées en euros, la société n'est pas exposée aux risques de change.

Note 24 – Les engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de la période se terminant au 30 septembre 2019 pour les montants suivants :

Engagements de garanties reçues :

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
Avals et cautions	424	500

Engagements de garanties données :

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
Nantissement du fonds	0	0
Nantissement des titres de participation	2 000	707
Hypothèque	0	4 000
Promesse d'hypothéquer	1 500	0
Cautions bancaires	2 120	1 500
Gage espèce	175	1 847
Warrant	0	0
Total	5 795	8 054

Locations longue durée :

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
Redevances restant à payer	0	0

Dettes assorties de sûretés réelles :

En milliers d'euros	30/09/19	30/09/18
Dettes garanties : emprunts bancaires	1 444	2 799
Montant des sûretés consenties	3 500	6 000

Les sûretés consenties sont constituées d'une part l'hypothèque sur un bien immobilier et d'autre part le nantissement des actions d'une filiale du Groupe Graines Voltz.

Note 25 – Les transactions avec les parties liées

- Les entreprises liées

Néant

- Les rémunérations des dirigeants

La rémunération allouée aux membres des organes de direction s'est élevée à 326 556 € pour la période allant du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Note 26 – Les événements post-clôture

Néant

IV. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés



5, place du Corbeau
67000 STRASBOURG



50, avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Société Graines Voltz

Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Graines Voltz

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Graines Voltz relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note « 2.7 Principes et méthodes comptables - Nouvelles normes, amendements et interprétations appliqués sur l'exercice » qui expose l'adoption au 1^{er} octobre 2018 des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ».
- La note « 2.7 Principes et méthodes comptables - Changement d'estimation comptable » portant sur les changements d'estimations comptables relatifs aux provisions pour dépréciation des stocks et des créances clients.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des

comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

EVALUATION DES GOODWILL

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill sont décrits dans la note n°11 « Le goodwill » et sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) qui ont été définies au niveau des entités juridiques du groupe.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 6.205k euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre par la direction sont décrites en note n°11 « Le goodwill ». La valeur recouvrable a été estimée sur la base de la valeur d'utilité des UGT, selon IAS 36, déterminée selon des projections de flux de trésorerie sur une période de 3 ans puis extrapolés sur les années suivantes.

Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de dépréciation appliquée par le groupe et vérifié notamment la

fiabilité des données sources et l'exactitude des calculs selon leurs modalités exposées en annexe.

Nous avons :

- testé l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par le groupe ;
- apprécié les principes et méthodes de détermination des valeurs recouvrables des UGT ;
- corroboré, notamment par entretiens avec la direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les projections de flux de trésorerie),
- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère le groupe ;
- revu l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons vérifié que le note n°11 « Le goodwill » donnait une information appropriée.

EVALUATION DES STOCKS

Risque identifié

Les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé au 30 septembre 2019 pour un montant net de 15.747k euros. Comme indiqué dans la note n°15 « Les Stocks », ils sont comptabilisés selon la méthode du premier entré/premier sorti ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

La direction détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les délais de rotation par lot pour couvrir le risque de non commercialisation et sur les résultats des tests de germination.

Nous avons considéré la dépréciation des stocks comme un point clé de l'audit compte tenu du changement d'estimation sur l'exercice et car les articles stockés, du fait de leur nature, supportent un risque de non-germination devant faire l'objet de tests spécifiques pour apprécier leur valeur nette de réalisation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- pris connaissance des procédures internes mises en place pour identifier les lots à déprécier sur la base de leurs rotations et des résultats des tests de germination ;
- identifié, à partir de requêtes informatiques, les lots à rotation lente et vérifié leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire.

EVALUATION DES CREANCES**Risque identifié**

Les clients et comptes rattachés représentent à fin septembre 2019 dans les comptes consolidés 27.573k euros en valeur nette dont 2.600k euros de dépréciation des créances clients.

Comme indiqué dans la note n°16 « Les clients et autres débiteurs » de l'annexe, les créances clients sont dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement selon une méthode homogène au sein du groupe.

Les dépréciations des créances commerciales tiennent compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client dès l'initiation de la créance.

Nous avons identifié la dépréciation des créances clients comme un point clé de l'audit compte tenu de sa nature d'estimation comptable et de la 1^{ère} application de la norme IFR9.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les créances clients à déprécier.

Nous avons testé le fonctionnement des contrôles du groupe sur le processus de détermination des provisions pour créances douteuses, en :

- contrôlant les informations fournies par la balance âgée des clients ;
- vérifiant la correcte évaluation des dépréciations à constater selon la méthode de provisionnement exposée en annexe.

Nous avons apprécié par entretiens avec la direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent la dépréciation des créances clients au niveau des filiales.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Graines Voltz S.A. par l'Assemblée Générale du 22 mars 2017 pour Grant Thornton et par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2009 pour RSM Est.

Au 30 septembre 2019, Grant Thornton était dans la 3^{ème} année de sa mission et RSM Est dans la 11^{ème} année sans interruption, dont respectivement trois et onze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les attributions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les attributions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les attributions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les attributions du comité d'audit, la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les attributions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Strasbourg, Colmar, le 27 janvier 2020

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

RSM Est

Jean-Marc HEITZLER
Associé



Frédéric RIPAUD
Directeur Associé



Jean-Michel COUCHOT
Associé



V. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 Mars 2020 portant Rapport de Gestion sur les Comptes Annuels et Rapport sur les Comptes Consolidés : Exercice clos le 30 septembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le **30 septembre 2019** ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

1. Informations générales.

Il est précisé que notre société détient depuis :

- ✓ Le 21 juillet 2009, 100 % des actions de la société BALL DUCRETTET basée à Thonon-les-Bains (74).
- ✓ Le 30 septembre 2011, 100 % de la société IBERIA SEEDS située à Murcia en Espagne.
- ✓ Le 1^{er} avril 2012, 99 % de la société GRAINES VOLTZ EGYPTE située au Caire en Égypte.
- ✓ Le 11 avril 2012, 68% de la société TOPSEM située à Alger en Algérie.
- ✓ Le 8 décembre 2012, 100 % de la société GRAINES VOLTZ TURQUIE.
- ✓ Le 1^{er} avril 2014, 100% de la société GRAINES VOLTZ MAROC située à Agadir au Maroc.

Par ailleurs, nous avons décidé le 9 février 2019 la dissolution de la société SAULAIS SAS située à Saint Barthélemy d'Anjou (49) dont nous détenions 100 % du capital depuis le 1^{er} octobre 2012, entraînant transmission universelle du patrimoine de cette société à notre profit avec date d'effet au 15 mars 2019.

Des comptes consolidés ont donc été établis, qui incluent tant l'activité de GRAINES VOLTZ que celle des sociétés GRAINES VOLTZ TURQUIE, BALL DUCRETTET, IBERIA SEEDS, TOPSEM et GRAINES VOLTZ MAROC, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 et SAULAIS pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 15 mars 2019, date d'effet de la transmission universelle du patrimoine. Les dispositions, termes et procédures de contrôle propres à notre société ont donc présidé également à l'activité de nos filiales.

La société GRAINES VOLTZ EGYPTE est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1^{er} octobre 2015 du fait de la perte de contrôle liée aux événements politiques et économiques du pays

Graines Voltz : Comptes annuels – Situation de la société – Evolution prévisible

GRAINES VOLTZ est une société anonyme (S.A.) classique à Conseil d'Administration, cotée à Euronext Paris compartiment C depuis le 10 novembre 1998.

Faits majeurs et significatifs

L'activité de notre société s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires de ventes de marchandises de 11,02 % et une hausse de notre marge commerciale.

Le chiffre d'affaires de ventes de marchandises hors ventes liées aux ventes intra-groupe augmente de 10,68%.

Le résultat net s'établit à 8 768 k€.

Le résultat d'exploitation s'établit à 9 034 k€ 4 640 k€ l'exercice précédent soit une augmentation de 4 394 k€.

La variation de ce résultat est due essentiellement à:

- Une augmentation de la marge commerciale de 2 262 k€.
- Une augmentation du produit net des clients douteux de 3 357 k€.
- Une diminution de la charge nette de dépréciation de stock de 2 413 k€.
- Une augmentation du coût du transport de 966 k€.
- Une augmentation des frais de personnel de 2 461 k€.

Nous avons décidé le 9 février 2019 la dissolution de la société SAULAIS SAS située à Saint Barthélemy d'Anjou (49) dont nous détenons 100 % du capital depuis le 1^{er} octobre 2012, entraînant transmission universelle du patrimoine de cette société à notre profit avec date d'effet au 15 mars 2019.

Cette opération de transmission universelle du patrimoine affecte la comparabilité des présents comptes annuels ; aussi une comparaison entre les comptes de l'exercice et de l'exercice précédent peut s'avérer non pertinente.

Conformément au règlement ANC 2015-06 sur les incorporels, le mali technique résultant de la transmission universelle du patrimoine de la société SAULAIS au profit de GRAINES VOLTZ pour la valeur de 1 254 678 € a été décomposé et affecté aux actifs sous-jacents sur la base des informations disponibles à la date d'ouverture de l'exercice clos au 30 septembre 2019. Ainsi après analyse, ce mali a été affecté de la manière suivante :

- ✓ Constructions : 921 331 €
- ✓ Aménagements des constructions : 7 753 €
- ✓ Installations techniques : 143 229 €
- ✓ Installations générales : 182 365 €

Les principales méthodes comptables de la société SAULAIS ont été comparées et alignées sur les méthodes pratiquées par la société Graines Voltz. Le changement de méthode concerne l'application de la méthode préférentielle préconisée par la recommandation CNC qui a conduit à constater une provision au titre des indemnités de fin de carrière de 105 489.60 Euros en contrepartie du report à nouveau.

Nous avons également décidé le 27 juin 2019 d'annuler les 74 803 actions auto-détenues et de réduire le capital social de 1 370 000 € à 1 295 197 €.

Situation de la société durant l'exercice écoulé

L'analyse du Compte de Résultat fait ressortir les éléments suivants :

	<u>Exercice</u> <u>2019</u>	<u>Exercice</u> <u>2018</u>
• Chiffre d'affaires hors taxes (1)	79 149 018	71 229 159
• Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	2 933 341	5 773 489
• Résultat d'exploitation	9 033 989	4 639 688
• Résultat financier	1 584 383	4 141 752
• Résultat exceptionnel	243 611	186 588
• Participation des salariés	963 771	391 080
• Impôts sur les sociétés	1 206 242	986 126
• Résultat de l'exercice	8 767 825	7 573 283

(1) Il est précisé que notre activité n'est pas dépendante d'un ou de quelques clients.

Notre contrôle interne nous permet un suivi budget/réalisations régulier.

Information relative à l'endettement et à l'utilisation des instruments financiers par la société

Les emprunts à moyen terme (3 ans et 7 ans) mis en place avec nos partenaires financiers sont exclusivement libellés en Euros. Les taux d'intérêts sont fixes.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts à moyen terme (3 ans et 7 ans) se chiffre à 4 360 184 € à la clôture de l'exercice.

Les emprunts sont en partie garantis par des sûretés réelles ; le montant garanti par des sûretés réelles au 30 septembre 2019 est de 1 444 851 € et correspond au solde restant dû en principal au 30 septembre 2019.

Ratios :

* endettement à moyen et long terme (pour la partie supérieure à 1 an) = capitaux propres	6.89 %	contre 7.97% l'exercice précédent
* endettement à moyen et long terme (pour la partie supérieure à 1 an) = chiffre d'affaires	2.89 %	contre 3.71 % l'exercice précédent

Information sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, il est indiqué la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement des fournisseurs et clients GRAINES VOLTZ qui figurera en annexe du rapport de gestion.

Principaux risques

Le principal risque pour notre société, comme pour l'ensemble de nos filiales, reste le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières achetées et durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente. Dans cette optique, des contrôles de qualité des semences sont effectués régulièrement.

Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

Nos efforts continuent de porter sur le maintien voire le développement de nos ventes dans un souci de charges et de marges commerciales maîtrisées.

Événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société a comptabilisé des frais de cette nature au cours de l'exercice. Il s'agit de frais d'essais de semences pour un montant de **52 561 €** hors taxes payés à des organismes extérieurs. Parallèlement, notre société procède en interne à des essais de différentes variétés.

La société a comptabilisé en déduction du poste "Impôt sur les sociétés" au 30 septembre 2019, un crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre de l'année civile 2018. Ce crédit d'impôt s'élève à **1 449 k€**.

Ball Ducrettet

Faits majeurs et significatifs

Néant

Situation de la société durant l'exercice écoulé

L'analyse du Compte de Résultat fait ressortir les éléments suivants :

	<u>Exercice</u> <u>2019</u>	<u>Exercice</u> <u>2018</u>
• Chiffre d'affaires hors taxes	10 461 902	10 337 493
• Dotations aux amortissements et provisions	86 298	167 932
• Résultat d'exploitation	2 408 238	1 829 780
• Résultat financier	- 17 039	- 7 441
• Résultat exceptionnel	2 200	64 201
• Impôts sur les sociétés	753 670	474 667
• Résultat de l'exercice	1 639 729	1 411 873

Information relative à l'endettement et à l'utilisation des instruments financiers par la société

- * endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 0 %
capitaux propres
- * endettement à moyen et long terme
(pour la partie supérieure à 1 an) = 0 %
chiffre d'affaires

Information sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, il est indiqué la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement des fournisseurs et clients BALL DUCRETTET qui figurera en annexe du rapport de gestion.

Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

Les efforts de la société **BALL DUCRETTET** continuent de porter sur le maintien de son volume d'activité.

Evénements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et de développement

La société **BALL DUCRETTET** n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

Ibéria Seeds – Topsem – Graines Voltz Turquie – Graines Voltz Maroc

Les aléas de la recherche de produits adaptés à l'activité de nos filiales du bassin méditerranéen liés aux prévisions, particulièrement aléatoire en raison des circonstances économiques et politiques des pays concernés nous incitent à une réflexion sur la rationalisation de nos débouchés commerciaux dans ces pays, et de façon générale sur nos participations

Ibéria Seeds

Cette société, créée le 30 septembre 2011, a clôturé son exercice social le 30 septembre 2019. A la clôture, son chiffre d'affaires s'est élevé à 709 k€ contre 487 k€ l'exercice précédent et son résultat à 293 k€ contre 51 k€.

Topsem

La société TOPSEM créée le 11 avril 2012 a clôturé son exercice le 30 septembre 2019. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 2 310 k€ contre 2 908 k€ et son résultat à -173 k€ contre -190 k€.

Graines Voltz Turquie

La société GRAINES VOLTZ TURQUIE a clôturé son exercice le 30 septembre 2019. Son chiffre d'affaire s'est élevé à 736 k€ contre 501 k€ et son résultat à 146 k€ contre 1k€.

Graines Voltz Maroc

La société GRAINES VOLTZ MAROC a clôturé son exercice le 30 septembre 2019. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 6 415 k€ contre 6 633 k€ et son résultat ressort à 470 k€ contre 554 k€ l'exercice précédent.

Comptes consolidés Graines Voltz - Ball Ducrettet - Saulais - Ibéria Seeds – Topsem – Graines Voltz Turquie – Graines Voltz Maroc

Comptes

	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
• Chiffre d'affaires hors taxes	83 105 584	76 886 013
• Résultat opérationnel courant	11 439 407	8 765 137
• Autres produits et charges opérationnels	-99 989	39 489
• Résultat opérationnel	11 339 418	8 804 626
• Coût de l'endettement financier net	-228 297	-337 172
• Autres produits et charges financières	895 269	-942 670
• Charge d'impôt	- 2 954 689	- 2 256 777
• Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
• Résultat net	9 051 701	5 268 068
<i>Part du groupe</i>	9 177 124	5 389 811
<i>Intérêts minoritaires</i>	-125 423	-121 745
• Résultat net de base par action	7,09	4,23
• Résultat net dilué par action	6,84	3,93

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2019.

Il est précisé que conformément aux normes comptables, ces comptes consolidés intègrent :

- ✓ Les sociétés Graines Voltz, Ball Ducrettet, Iberia Seeds, Topsem, Graines Voltz Turquie et Graines Voltz Maroc qui ont clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 septembre 2019.
- ✓ La société SAULAIS ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine ses comptes de la société ont été arrêtés au 15 mars 2019.

La principale opération intervenue au cours de la période se terminant le 30 septembre 2019 est la sortie du périmètre de consolidation de la société Saulais décidée le 9 février 2019 à effet du 15 mars 2019 du fait de la transmission universelle de son patrimoine à la société GRAINES VOLTZ.

Evolution prévisible du groupe

Nous prévoyons un chiffre d'affaires consolidé en hausse pour l'exercice à venir, estimé à ce jour entre + 4 % et + 8 %.

2. Modifications de présentation et d'évaluation des comptes

Modifications de présentation

Néant

Changement de méthode de consolidation

Néant

3. Filiales et participations

Prise de participation

Néant

Entrée dans le périmètre

Néant

Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation des comptes au 30 septembre 2019 a évolué par rapport au 30 septembre 2018 du fait de la sortie du périmètre de consolidation le 15 mars 2019 de la société SAULAIS.

Activité et résultat des filiales par branche d'activité (en k€)

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS BALL DUCRETTET	3 431	421	100,00	2 831	2 831			10 462	1 640	
IBERIA SEEDS	6	-435	100,00	6				709	292	
GV TURQUIE	495	-473	100,00	13		491		736	146	
GV EGYPTE			99,00	26		429				
TOPSEM	95	266	68,00	67		1		2 310	-173	
GV MAROC	9	-1 414	100,00	9				6 415	470	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Les comptes de la filiale Graines Voltz Egypte ne sont pas disponibles.

4. Aspects Juridiques

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de **8 767 824,67 €** de la manière suivante :

• Bénéfice de l'exercice	8 767 824.67 €
• Prélèvement sur le poste « Autres réserves »	<u>298 554.33 €</u>
• Distribution	9 066 379.00 €

Il sera, en conséquence, alloué un dividende total de **9 066 379 €**, soit un dividende de 7 € par action, qui serait mis en paiement le 26 mars 2020, dividende éligible à l'abattement de 40 %.

Il est précisé que les dispositions fiscales en vigueur :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Distribution globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
2015/2016	0 €	0 €	-
2016/2017	5 480 000 €	5 480 000 €	-
2017/2018	8 220 000 €	8 220 000 €	-

Le tableau des résultats et des autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices ainsi que le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne sont joints au présent rapport.

Vous serez en outre appelés à statuer, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, sur la réintégration au résultat fiscal de frais visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts d'un montant global de **146 510 €**, auxquels correspond un impôt de **48 837 €** et représentant les amortissements et loyers excédentaires des véhicules de tourisme.

5. Autres aspects juridiques

⇒ **État de la participation des salariés au Capital : 0 %**

Il s'agit des actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article [L. 225-180](#) dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles [L. 3332-1](#) à [L. 3332-8 du code du travail](#) et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la [loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988](#) relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances

⇒ **Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil**

Le conseil est composé de 5 membres dont 2 femmes respectant ainsi le seuil de 40% retenu en matière de mixité. Notre société satisfait donc aux exigences de l'article L 225-17 du Code de commerce relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration puisque comportant le tiers de femmes.

⇒ **Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général :**

Monsieur Serge VOLTZ cumule les fonctions de Président et de Directeur Général. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du directeur général.

⇒ **Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil :**

Les administrateurs sont convoqués à chaque réunion, par tout moyen s'assurant de leur présence. Outre l'ordre du jour, il est mis à leur disposition tout projet, études, documents leur permettant un avis approprié. Toutes explications leur sont fournies, à leur demande, par le Directeur Adjoint. L'administrateur indépendant bénéficie d'une attention particulière, notamment au regard de la fixation des rémunérations des dirigeants.

Depuis l'ouverture de l'exercice 2019, soit le 1^{er} octobre 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes:

12 décembre 2018 – 28 janvier 2019 – 18 mars 2019 – 27 juin 2019 - 30 juillet 2019 – 26 septembre 2019

Pour principalement examiner et se prononcer sur les points suivants :

- Arrêté des comptes au 30 septembre 2018 ainsi que des comptes consolidés ; Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, appelée à statuer sur les comptes de cet exercice et les comptes consolidés ; administrateur ; Information financière et prévisionnelle ;
- Examen de la situation et des comptes consolidés au 31 mars 2019
- Comptes prévisionnels ;
- Conventions; Politique salariale ;
- Actions auto-détenues, réduction de capital ;
- Cessions de parcelles

⇒ **Code de gouvernement :**

Notre Conseil d'Administration n'a pas en revanche adopté, à ce jour, de code de gouvernance pour la définition de ses propres pratiques.

Le Conseil a décidé de se recommander du Code de gouvernement AFEP-MEDEF qui peut être consulté sur le site www.afep.com.

Néanmoins, compte-tenu des particularités et singularités de la société, il a souhaité mettre en œuvre ce Code graduellement pour l'ajuster aux spécificités de l'entreprise au regard notamment de sa taille, de son positionnement et des informations divulguées. Ainsi, il souhaite que les points de ce Code soient mûrement réfléchis. Il précise à ce sujet que :

- ✓ Aucun administrateur ne représente les salariés mais un administrateur cumule son mandat avec des fonctions salariées.
- ✓ Un administrateur d'expérience, indépendant et dont les avis sont suivis a été nommé au sein du Conseil et permet un débat harmonieux et serein.

- ✓ Le Conseil n'a pas formellement constitué de comité quel qu'il soit à l'exception du comité d'audit, mais s'entoure d'avis expérimenté des partenaires de la société
 - Banques pour les finances
 - Responsables d'activité pour la sélection et la commercialisation des semences et jeunes plants
 - Administrateur indépendant pour la rémunération des dirigeants, étant précisé que le Conseil communique sur l'ensemble de la rémunération de la direction constituée d'un salaire fixe et d'un avantage pour la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

En tout état de cause le Conseil n'a pas jugé utile la création de comités spécialisés, préférant se saisir directement des sujets abordés.

Toujours eu égard à la taille de la société, le Conseil ne juge pas utile pour le moment d'appliquer les autres points du Code de gouvernement de l'AFEP-MEDEF.

⇒ **Comité de pilotage :**

La société a mis en place un comité de pilotage, présidé par Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général, composé :

- de Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint, administrateur
- des responsables de groupes de services.

Ce comité de pilotage se réunit régulièrement et a pour vocation :

- de réfléchir aux orientations stratégiques de notre société pour les proposer au Président Directeur Général puis de veiller à leur mise en œuvre,
- d'arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et d'en contrôler régulièrement la réalisation,
- d'analyser toute opportunité de croissance externe ou de partenariat et de les proposer au Conseil d'Administration puis d'en assurer, le cas échéant, la finalisation,
- de définir, préciser et contrôler les principales règles et procédures de fonctionnement de notre société,
- de coordonner toutes les activités de l'entreprise.

⇒ **Comité d'audit:**

I. Le Conseil d'Administration a mis en place un Comité d'Audit présidé par M. Henri FUCHS, Administrateur, indépendant, et placé sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration. Sont également membres de ce Comité, Mesdames Géraldine et Martine VOLTZ.

Peuvent être amenés à collaborer à ce Comité, l'Expert-comptable de la société, les responsables comptables, et le cas échéant, les autres Chefs de service ou les partenaires financiers de la société.

II. Le Comité d'Audit est chargé en particulier de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- émettre une recommandation au conseil d'administration sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et émettre une recommandation à ce conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé ;
- suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du H3C consécutives aux contrôles réalisés par lui ;
- s'assurer du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance ; le cas échéant, prendre les mesures nécessaires ;
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes ;
- rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions ;
- rendre également compte à cet organe des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

III. Le Comité d'Audit est intervenu notamment sur :

- l'examen des comptes semestriels et annuels,
- certains points de vigilance relatifs aux règlements clients, et la sécurisation juridique des relations fournisseurs.

6. Répartition du capital social et actions d'autocontrôle

Identité des personnes détenant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital à la date de clôture de l'exercice social

- *Personnes détenant plus du **vingtième** des actions :*
Néant
- *Personnes détenant plus du **dixième** des actions :*
Néant
- *Personnes détenant plus des **trois vingtièmes** des actions :*
Néant
- *Personnes détenant plus du **cinquième** des actions :*
Néant
- *Personnes détenant plus du **quart** des actions :*
Néant
- *Personnes détenant plus du **tiers** des actions :*
Néant
- *Personnes détenant plus de la **moitié** des actions :*
Néant
- *Personnes détenant plus des **deux tiers** des actions :*
La société **ALBATROS**
- *Personnes détenant plus des **dix-huit vingtièmes** des actions :*
Néant
- *Personnes détenant plus des **dix-neuf vingtièmes** des actions :*
Néant

Nom des sociétés contrôlées

Notre société détient depuis le 21/07/2009 100 % des actions de la société BALL DUCRETTET basée à Thonon-les-Bains (74). Il a été constitué le 30/09/2011, une société IBERIA SEEDS en ESPAGNE, dont nous détenons 100 % des parts sociales. Nous détenons également 99 % des parts sociales de la société GRAINES VOLTZ EGYPTTE depuis le 1^{er} avril 2012, les 1% restants sont détenus par le PDG de la société GRAINES VOLTZ pour respecter la législation égyptienne et 68 % des parts sociales de la société TOPSEM depuis le 11 avril 2012. Notre société détient depuis le 1^{er} octobre 2012, 100% de la société SAULAIS basée à Saint-Barthélemy d'Anjou (49). Cette société a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine le 9 février 2019 à effet du 15 mars 2019. Nous détenons également 100% de la société GRAINES VOLTZ TURQUIE depuis le 8 décembre 2012. Le 1^{er} avril 2014, nous avons pris une participation de 100% de la société GRAINES VOLTZ MAROC située à AGADIR (MAROC), dont l'activité principale la distribution de semences potagères au Maroc.

7. Autres informations

Informations concernant les options d'achats d'actions

Au 30 septembre 2019, il n'existe plus de plan d'achat d'actions à destination des salariés.

Actions propres

Les 74 803 actions auto-détenues inscrites dans les comptes pour une valeur brute de 1 361 766 €uros ont fait l'objet d'une annulation par voie de réduction de capital décidée le 27 juin 2019 lors d'une assemblée générale extraordinaire. L'annulation de ces actions a eu pour conséquence la réduction des capitaux propres de 1 361 766 €uros décomposée en 74 803 €uros de capital social et en 1 286 963 €uros d'« autres réserves ».

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 0
- Cours moyen des achats : 0
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 0
- Cours moyen des ventes : 0

- Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice :
 - * Nombre : 0
 - * Valeur : 0
 - * Valeur nominale : 0

- Motifs des acquisitions et cessions effectuées :

Néant

- Fraction du capital qu'elles représentent
 - * nombre à l'ouverture de l'exercice : 0 %
 - * total des achats : 0
 - * total des ventes : 0 %
 - * nombre à la clôture de l'exercice : 0 %

Opérations sur les titres de la société réalisées par les membres du Conseil d'Administration

- | | | |
|------------------|----------------------|---------------------|
| • M. Serge VOLTZ | • M. Christian VOLTZ | • Mme Martine VOLTZ |
| * apports : 0 | * achats : 0 | * achats : 0 |
| * ventes : 0 | * ventes : 0 | * ventes : 0 |

**la société civile Albatros intégralement détenue par M. Serge Voltz et son épouse et dont le gérant est M. Serge Voltz a acquis 13 700 actions*

- | | |
|-----------------------|------------------|
| • Mme Géraldine VOLTZ | • M. Henri FUCHS |
| * apports : 0 | * achats : 0 |
| * ventes : 0 | * ventes : 0 |

L'actionariat

Le capital social de GRAINES VOLTZ est composé de 1 295 147 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Les dispositions statutaires de GRAINES VOLTZ confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de deux ans.

Au 30 septembre 2019, GRAINES VOLTZ ne détenait aucune action d'autocontrôle.

Il existe par ailleurs un pacte d'actionnaires dont les principales clauses sont publiées sur le site de l'AMF (www.amf-france.org)

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Nous reproduisons, ci-après littéralement les dispositions de l'article 12 des statuts.

1 Les assemblées générales sont convoquées et tenues dans les conditions fixées par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

2 Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme soit d'une inscription nominative, soit d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de l'assemblée générale.

3 Sous réserve de l'alinéa trois, le droit de vote attaché aux Actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Sous réserve des règles afférentes aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de l'assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

Un droit de vote double de celui attribué aux autres actions est cependant attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double bénéficiera dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit, et à la même date que ces dernières actions.

Le transfert par quelque moyen que ce soit et quelques conditions que ce soit, ainsi que la conversion au porteur mettra fin au droit de vote double qui s'y attache, hors les cas visés par l'article L. 225-124 du Code de Commerce.

4 Les assemblées statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent et exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

8. Conséquences environnementales et sociales de l'activité de la société

La politique environnementale de GRAINES VOLTZ a pour but de répondre aux attentes des différentes parties prenantes dans ce domaine, notamment des consommateurs qui sont de plus en plus attentifs à l'impact environnemental des produits.

La politique de GRAINES VOLTZ s'articule principalement autour de deux axes : les emballages et les questions liées à l'agriculture.

- **emballages** : Pour GRAINES VOLTZ, le respect de l'environnement se manifeste par l'engagement de reprise des emballages des produits qu'elle commercialise auprès des professionnels. Les livraisons sont effectuées sur rolls, pour réduire les quantités d'emballages. Les caisses vides sont récupérées et réutilisées après nettoyage et désinfection par nos fournisseurs.

GRAINES VOLTZ participe aux collectes des emballages vides de produits Phytosanitaires (EVPP) organisées régulièrement par ADIVALOR.

- **constructions** : Notre bâtiment de Brain sur l'Authion répond aux exigences haute qualité environnementales (HQE). Ont aussi été mis en place des panneaux solaires pour l'eau chaude, sanitaire et le chauffage, des récupérateurs d'eau de pluie, un système de « lagunage » des effluents liquides.
- **agriculture** : l'Agriculture fournit l'essentiel des marchandises nécessaires à la commercialisation des produits de GRAINES VOLTZ. Afin de garantir la qualité de ses produits et de préserver l'environnement, GRAINES VOLTZ encourage les producteurs à pratiquer une agriculture raisonnée par le biais de méthodes culturales plus respectueuses de l'environnement que les méthodes traditionnelles. GRAINES VOLTZ adhère ainsi pour ses produits "bio" aux normes ECOCERT dont elle est certifiée et a mis en place un système d'analyse pour la surveillance des "OGM", que GRAINES VOLTZ ne commercialise pas.

Nos fournisseurs sont sensibilisés à la démarche environnementale (doubles écrans thermiques des serres, écrans verticaux ou d'ombrage, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, utilisation d'auxiliaires biologiques, gestion optimisée des engrais et produits phytosanitaires).

- **consommation énergétique, ou d'eau** : Ces consommations sont peu significatives pour notre activité. GRAINES VOLTZ propose à ses clients des gammes de produits résistants à la sécheresse.
- **consommation d'eau** : GRAINES VOLTZ propose à ses clients des gammes de produits résistants à la sécheresse.
- **déchets** : Notre entreprise pratique systématiquement le tri de ses déchets.

9. Procédures de contrôle interne :

1. Préambule

Les développements qui suivent intéressent principalement la société GRAINES VOLTZ et ses filiales françaises. Pour les filiales étrangères, les informations sont préparées sous la responsabilité de ces filiales, sensibilisées aux exigences de ces contrôles, par ailleurs adaptés aux particularités du pays concerné.

Les services comptables, assurent une collaboration étroite avec les experts comptables locaux et le cas échéant avec les commissaires aux comptes locaux. Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales étrangères consolidées font l'objet, à minima d'un contrôle de cohérence et d'un audit annuel effectué par l'expert-comptable et/ou le commissaire aux comptes local. D'autre part, le dirigeant de chaque filiale s'engage sur la fiabilité et l'exhaustivité des informations comptables et financières élaborées et communiquées.

A titre de mention spécifique, il est précisé que la société Graines Voltz Egypte est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1er octobre 2015 du fait de la perte de contrôle liée aux événements politiques et économiques du pays.

Il est énoncé, par ailleurs pour plus de précisions, dans le rapport de gestion, le périmètre de consolidation

a. Objectifs de la société en matière de contrôle interne

Définition

Le contrôle interne implique l'application de l'ensemble des procédures mises en œuvre par la direction pour assurer dans la mesure du possible une gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent :

- le respect des consignes sanitaires et environnementales
- le respect des consignes de sécurité
- le respect des politiques de gestion ou de réalisation
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la maîtrise des risques liés à l'activité de l'entreprise
- la prévention et la détection des fraudes
- la vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Organisation

Le contrôle interne est organisé au sein de tous les services et s'appuie sur des règles d'entreprise actualisées hebdomadairement par une lettre d'information électronique.

Le contrôle des filiales françaises est centralisé au siège à COLMAR et est effectué selon les mêmes méthodes et modalités que celles mises en place dans notre société. Des contrôles ponctuels sont effectués par les services centraux sur les filiales étrangères.

Limites du système de contrôle interne

Votre attention doit être attirée sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines de la distribution, dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

b. Modalités de préparation du présent rapport

Le présent rapport a été complété et amendé en comparaison de ceux des exercices précédents lors d'échanges de préparation associant :

- la Chef comptable
- le Directeur Adjoint et Responsable administratif et financier
- l'Expert comptable extérieur
- les Commissaires aux comptes
- le Président Directeur Général

Après consultation, le présent rapport a été rédigé par le Président Directeur Général, et présenté au Conseil d'Administration du 27 janvier 2020 lors de l'arrêté des comptes.

c. Rôle du président et du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions légales, structurantes, stratégiques, et prend connaissance de la vie de la société et de ses perspectives.

Le Président est chargé de présenter les dossiers, et après décision, est chargé de les appliquer.

Les décisions importantes découlant des orientations stratégiques définies par le conseil d'administration sont le résultat de réunions, entretiens ou discussions régulières entre la direction générale et les membres du comité exécutif.

2. Gestion des principaux facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

Risque sanitaire

Le principal risque est le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières et produits achetées et durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente et pendant le cycle de production. Des contrôles exigeants et formalistes de qualité des semences sont régulièrement effectués dès l'entrée des marchandises et pendant la durée de leur conservation afin de restreindre son impact sur la qualité, donc la valorisation des stocks et son incidence sur les résultats. Nos fournisseurs, sensibilisés à ce risque veillent de leur côté à la livraison de produits de qualité saine et marchande.

Risque lié à la sécurité du travail

Les conditions de travail et les risques en découlant sont celles d'un siège social et d'un dépôt, et celles inhérentes à l'activité des commerciaux. De très nombreux salariés ont été formés au secourisme.

Risque environnemental

La politique environnementale de GRAINES VOLTZ a pour but de répondre aux attentes des différentes parties prenantes dans ce domaine, notamment des consommateurs qui sont de plus en plus attentifs à l'impact environnemental des produits notamment au regard de son « image ».

GRAINES VOLTZ apporte ainsi un soin tout particulier au risque environnemental, paramètre important de l'image du groupe et moteur de son activité.

La politique de GRAINES VOLTZ s'articule principalement autour de deux axes : les emballages et les questions liées à l'agriculture.

- **emballages** : Pour GRAINES VOLTZ, le respect de l'environnement se manifeste par l'engagement de reprise des emballages des produits qu'elle commercialise auprès des professionnels. Les livraisons sont effectuées sur rolls, pour réduire les quantités d'emballages. Les caisses vides sont récupérées et réutilisées après nettoyage et désinfection par nos fournisseurs.

GRAINES VOLTZ participe aux collectes des emballages vides de produits Phytosanitaires (EVPP) organisées régulièrement par ADIVALOR.

- **constructions** : Notre bâtiment de Brain sur l'Authion répond aux exigences haute qualité environnementales (HQE). Ont aussi été mis en place des panneaux solaires pour l'eau chaude, sanitaire et le chauffage, des récupérateurs d'eau de pluie, un système de « lagunage » des effluents liquides.
- **agriculture** : L'Agriculture fournit l'essentiel des marchandises nécessaires à la commercialisation des produits de GRAINES VOLTZ. Afin de garantir la qualité de ses produits et de préserver l'environnement, GRAINES VOLTZ encourage les producteurs à pratiquer une agriculture raisonnée par le biais de méthodes culturales plus respectueuses de l'environnement que les méthodes traditionnelles. GRAINES VOLTZ adhère ainsi pour ses produits "bio" aux normes ECOCERT dont elle est certifiée et a mis en place un système d'analyse pour la surveillance des "OGM", que GRAINES VOLTZ ne commercialise pas.

Nos fournisseurs sont sensibilisés à la démarche environnementale (doubles écrans thermiques des serres, écrans verticaux ou d'ombrage, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, utilisation d'auxiliaires biologiques, gestion optimisée des engrais et produits phytosanitaires).

- **consommation d'eau** : GRAINES VOLTZ propose à ses clients des gammes de produits résistants à la sécheresse.
- **déchets** : Notre entreprise pratique systématiquement le tri de ses déchets.

Risque climatique

Dépendante des conditions climatiques qui pourraient restreindre et limiter ses approvisionnements, Graines VOLTZ a depuis de nombreuses années diversifié tant ses services d'approvisionnement que ses gammes de produits pour permettre une réduction significative de l'impact des conséquences climatiques. Des efforts particuliers constants sont entrepris pour développer des offres élargies et désaisonnalisées.

En ce qui concerne plus particulièrement, les risques financiers liés aux changements climatiques, des accents particuliers sont mis sur la commercialisation de variétés moins exigeantes en eau ou plus résistantes au stress hydrique, ainsi tant au niveau des approvisionnements que des livraisons, sur l'optimisation du transport. Les organismes consulaires de nos fournisseurs, clients ou prestataires mettent en œuvre de leur côté une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de ces activités.

Risque fournisseurs

Pour commercialiser ses produits, GRAINES VOLTZ fait appel à un réseau international de fournisseurs diversifiés et rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme. Cette diversification et ces partenariats permettent de sécuriser durablement l'impact du risque de nos approvisionnements.

Grâce au système contractuel mis en place, GRAINES VOLTZ conserve le contrôle des semences et une totale indépendance économique.

Risque clients

La diversité de nos clients et le nombre restreint de clients importants, réduit très fortement le risque de diminution brutale de notre activité. Les responsables opérationnels mettent en place des solutions adaptées aux risques de non-recouvrement.

Risque de liquidité

La mise en place et le suivi des ressources financières diversifiées et adaptées en partenariat étroit avec nos banques, limite ce risque dont le détail figure à la note annexe n° 23 des comptes consolidés traitant des flux de trésorerie et de la dette nette.

GRAINES VOLTZ procède, compte tenu de la saisonnalité de son activité, à une revue spécifique régulière de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu au cours des 12 derniers mois, de procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle serait menacée, qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

Assurances

Notre société a souscrit les assurances couvrant correctement les risques encourus par nos activités.

Litiges

Les litiges sont appréhendés en fin d'exercice au cas par cas. Le détail figure à la note annexe n° 19 des comptes consolidés.

En ce qui concerne les litiges commerciaux, un effort tout particulier est effectué tant par les services de stockage afin de veiller à la livraison de produits de qualité ainsi qu'au niveau des commerciaux s'assurant de la solvabilité des clients.

Risque de taux

Ce risque est détaillé à la note annexe n° 18 des comptes consolidés.

Autres risques

Outre les risques exposés ci-dessus, GRAINES VOLTZ appréhende également les risques suivants :

- Risques relatifs à l'environnement économique et politique des pays. Ce risque, pour une société de négoce de graines reste des plus limité car la société intervient dans un secteur de première nécessité pour les populations (alimentation).
- Risques relatifs aux stocks. Des audits renforcés des stocks (quantité, qualité) des sociétés du groupe sont menés chaque année.
- Risques relatifs aux actifs incorporels. Les services administratifs, l'expert-comptable et les commissaires aux comptes veillent au strict respect des règles en la matière.
- Risques relatifs à l'octroi de garantie au m². Ce risque est garanti car refacturé au client puis payé au fournisseur.

Une attention toute particulière a été apportée au respect des points 3 et 4 du chapitre III "Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne". Ils ont été respectés pour l'élaboration des comptes sociaux de votre société, de ses filiales et des comptes consolidés.

Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne

a. Les acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le comité de pilotage, présidé par Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général, qui a une compétence générale sur tous les éléments du contrôle interne et qui se réunit au moins une fois tous les deux mois ;
- le contrôle de gestion, dirigé par Christian VOLTZ, Directeur Adjoint et Responsable Administratif et Financier ;
- les Commissaires aux Comptes, par l'intermédiaire des textes et contrôles pouvant être pratiqués dans le cadre de leurs missions.

b. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle internes mises en place par la société

Risques sanitaires

- procédures d'échantillonnage, de prélèvements, d'analyses
- cahier des charges fournisseur-client

Risques liés à la sécurité du travail

- réunions (préparation, déroulement, suivi du CSE)
- mises aux normes des matériels
- contacts fréquents avec le médecin du travail
- participation quasi-systématique du médecin du travail aux réunions du CSE
- formation, information du personnel
- affichage et procédures d'alertes

Risques de management

- gestion de trésorerie préparée par le service comptable et suivie par le Directeur Adjoint
- gestion des dossiers d'assurance
- gestion des marques
- gestion des contentieux

c. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et financière

Organisation comptable

Le service comptabilité est centralisé au siège social. Pour les filiales françaises, il vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables et leurs cohérences, et prépare les dossiers d'arrêtés des comptes au 31 mars et 30 septembre, avant leur transmission à l'expert-comptable et aux commissaires aux comptes. Pour les filiales étrangères, il vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables et leur cohérence intra-groupe, et compile les dossiers d'arrêtés des comptes pour leur transmission à l'expert-comptable et aux commissaires aux comptes.

Organisation financière

La gestion financière est centralisée au siège social.

Le traitement des encaissements est centralisé au siège social (virements, prélèvements, chèques et effets) des sociétés concernées.

Un prévisionnel de trésorerie est établi et régulièrement actualisé.

Le Directeur Adjoint s'assure de la régularité des règlements.

d. Système d'information, reporting, contrôle budgétaire

Organisation du système d'information

L'organisation du système d'information est centralisée au siège social tant au niveau des ressources matérielles qu'humaines.

Le site de Brain dispose des installations informatiques par le biais de lignes téléphoniques spécialisées et sécurisées. Une lettre d'information est diffusée hebdomadairement par voie électronique.

Organisation des ventes

Les factures de ventes sont établies par le service facturation. Cette facturation est totalement intégrée avec le progiciel comptable.

Organisation des achats

La fonction achats est décentralisée ; les factures d'achats sont toutes traitées par la comptabilité fournisseurs. Il n'existe pas d'interface entre les achats et la comptabilité. Les factures sont systématiquement vérifiées.

Sécurisation des systèmes informatiques

Les sauvegardes sont effectuées de manière quotidienne sur serveurs NASS, et par réplication de serveur en temps réel, un à Colmar, et l'autre à Brain sur l'Authion.

En cas de destruction des serveurs, les sauvegardes permettent de reprendre une activité normale sous un délai de 72 heures.

Organisation du contrôle budgétaire

Un budget annuel est établi sur les bases des prévisions commerciales et des plans de charges qui en découlent. De ces plans de charges sont établis les besoins de matières premières et d'emballages et sont planifiés l'approvisionnement et le transport des marchandises. Le budget de fonctionnement est établi par le service comptable, en relation avec les différents responsables.

De l'ensemble de ces éléments découle le budget annuel.

Ce budget est révisé à la fin du 1^{er} semestre de l'exercice social, sur la base notamment des comptes intermédiaires.

De plus, les responsables commerciaux établissent des prévisions de ventes glissantes. De ces prévisions sont établis des résultats prévisionnels pour la société.

Après l'établissement de la situation semestrielle, il est fait un rapprochement entre le prévisionnel et le réalisé. Si des écarts significatifs sont constatés, il est recherché l'origine et la cause de ces écarts. Des corrections sont, le cas échéant, mises en place.

Par ailleurs, un contrôle budgétaire est effectué périodiquement ou ponctuellement par comparaison du réel par rapport au prorata du budget prévisionnel

e. Suivi des engagements hors bilan et des litiges

Les engagements hors bilan et les litiges significatifs sont suivis par le Directeur Adjoint.

f. Contrôle des informations financières et comptables publiées

L'ensemble des informations financières et comptables publiées sont vérifiées par plusieurs personnes ou services de la société ou intervenants extérieurs (Président Directeur Général, Directeur Adjoint, Expert-comptable, Service Comptabilité).

3. Conflits d'intérêts

A notre connaissance :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs qu'ont les membres du Conseil d'Administration et autres membres de la direction à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou personnels; à ce titre, les avis, le cas échéant de l'administrateur indépendant sont suivis avec la plus extrême attention.
- aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux de la société qui pourrait avoir ou a eu récemment d'effet significatif sur sa situation financière.

10. Autres propositions soumises au vote de l'assemblée générale.

Constatant que le mandat de Madame **Martine VOLTZ**, administrateur, et de Monsieur **Serge VOLTZ**, administrateur et Président Directeur Général, arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle, nous vous proposons de renouveler ledit mandat pour une période de six années, laquelle expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **30 septembre 2025**.

11. Rapport du conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise (Article L. 225-37 du Code de Commerce)

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

⇒ **Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :**

Nom	Fonction	Mandat / Société	Fonction / Société	Date d'échéance du mandat
Monsieur Serge VOLTZ	Président Directeur Général	./.	Président de "BALL DUCRETTET" Gérant de la société civile "ALBATROS" Co-gérant de la SCI VOLTZ	2019
Monsieur Christian VOLTZ	Administrateur	./.	Directeur Adjoint "GRAINES VOLTZ" Directeur Général de "BALL DUCRETTET" Co-gérant de "GRAINES VOLTZ EGYPTE" , de "GRAINES VOLTZ TURQUIE", gérant d'"IBERIA SEEDS" et co-gérant de la SCI VOLTZ	2021
Madame Martine VOLTZ	Administrateur	./.	./.	2019
Monsieur Henri FUCHS	Administrateur	./.	./.	2023
Madame Géraldine VOLTZ	Administrateur	./.	./.	2024

Les mandats de Monsieur Serge VOLTZ et Madame Martine VOLTZ ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2014 ; celui de Monsieur Christian VOLTZ a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 mars 2016, celui de Monsieur Henri FUCHS a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 21 mars 2018 et celui de Madame Géraldine VOLTZ par l'Assemblée Générale du 21 mars 2019.

Notre société, conformément aux préconisations AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, a ouvert, dès février 2006, son Conseil d'Administration à un administrateur indépendant, en la personne de Monsieur Henri FUCHS.

⇒ **Choix des modalités d'exercice de la direction générale :**

Le conseil a retenu le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général. Le Président, Monsieur Serge VOLTZ, est donc également Directeur Général. Ses pouvoirs ne sont pas limités.

⇒ **Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société ou avec une filiale :**

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

PERSONNES INTERESSEES	NATURE ET OBJET DE LA CONVENTION	MONTANTS
Messieurs Serge et Christian VOLTZ Co-gérants de la SCI VOLTZ	Bail Commercial Conseil d'administration des 22 septembre et 13 décembre 2016	14 206 € HT puis 14 541 € HT mensuel à compter du 1^{er} décembre 2018

⇒ **Procédure mise en place pour les conventions courantes conclues à des conditions normales.**

Conformément à l'article L. 225-39 deuxième alinéa du Code de commerce, le Conseil a confié à Monsieur Henri FUCHS, administrateur indépendant, en lui laissant libre choix de ses interventions et conseils, le soin d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Sa mission n'a révélé aucune anomalie, les conventions réunissant les critères requis.

⇒ **Utilisation faite des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'assemblée générale extraordinaire**

L'assemblée générale n'a pas délégué au conseil d'administration de faculté d'augmenter le capital.

⇒ **Rémunération des dirigeants dans la société :**

Il a été attribué aux dirigeants au titre de l'exercice des rémunérations totales de 327 K€. La rémunération des dirigeants se compose uniquement d'un salaire fixe déterminé par le Conseil d'administration et d'un avantage en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction. Cette rémunération s'inscrit dans la décision de l'Assemblée Générale du 21 mars 2019 ayant fixé les rémunérations totales attribuées pour l'exercice 2019 (01/10/2018-30/09/2019) aux membres des organes de direction.

Pour l'exercice 2020 (01/10/2019-30/09/2020), il est proposé que les membres des organes de direction bénéficieront, sur décision du Conseil d'administration, outre d'un avantage en nature voiture, d'une rémunération annuelle, qui ne pourra excéder 400 K €uros bruts.

Monsieur Serge VOLTZ n'a perçu aucune rémunération des filiales de la société "GRAINES VOLTZ". Il en est de même de Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint, administrateur, à l'exception d'une rémunération limitée dans la société IBERIA SEEDS.

La société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment des engagements de retraite et autres avantages viagers.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3 alinéa 5 du Code de commerce, il est précisé que :

- la rémunération moyenne sur une base équivalente temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux s'établit à 3 451 €uros
- la rémunération médiane des salaires de la société sur une base équivalente temps plein et des mandataires sociaux d'établit à 3 416 €uros

Cet article ne s'appliquant qu'aux exercices clos après la date de publication de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, applicable au 23 mai 2019, ne permet pas de mentionner l'évolution de ces ratios au cours des cinq derniers exercices les plus récents.

⇒ **Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique :**

Les informations visées à l'article L225-100-3 du code de commerce font l'objet, le cas échéant, d'une information appropriée dans le rapport de gestion.

⇒ **Accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions:**

Un pacte d'actionnaires dont les principales clauses ont été publiées sur le site de l'AMF www.amf-france.org existe entre Monsieur Serge VOLTZ et les salariés actionnaires de la société.

Information et communication boursières

Notre société publie sur son site Internet www.graines-voltz.com onglet "Finances", les documents légaux à sa charge. Nous vous demandons de bien vouloir approuver le texte des résolutions qui vont être soumises à votre vote et de donner à vos administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Fait à Colmar, le 27 janvier 2020 Le Conseil d'Administration

12. Attestation du dirigeant

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Serge VOLTZ
Président du Conseil d'Administration

Annexe : Délais de paiements des fournisseurs et des clients.

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement des fournisseurs et clients de la société **GRAINES VOLTZ** :

1. Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	<u>1 à 30 jours</u>	<u>31 à 60 jours</u>	<u>61 à 90 jours</u>	<u>91 jours et plus</u>	<u>Total (1 jour et plus)</u>
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				446
Montant total des factures concernées TTC	1 087 343 €	- 64 549 €	14 953 €	421 015 €	1 458 762 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	1,60%	-0,10%	- 0,02%	0,62 %	2,15%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				
Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	<u>1 à 30 jours</u>	<u>31 à 60 jours</u>	<u>61 à 90 jours</u>	<u>91 jours et plus</u>	<u>Total (1 jour et plus)</u>
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				5 023
Montant total des factures concernées TTC	3 009 488 €	1 746 006 €	2 817 475 €	8 289 508 €	15 862 477 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	3,37 %	1,96 %	3,16 %	9,29 %	17,77 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	827	827
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	3 271 077 €	3 271 077 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				

2. Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE				3 556
Montant cumulé des factures concernées TTC	14 082 241 €	2 548 482 €	606 467 €	408 831 €	17 646 021 €
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC	20,77 %	3,76 %	0,83 %	0,60 %	26,03 %
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				
	Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE				20 735 €
Montant cumulé des factures concernées TTC	26 510 835 €	9 158 560 €	5 105 525 €	5 735 568 €	46 512 488 €
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC	NON APPLICABLE				
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC	29,70 %	10,26 %	5,72 %	6,43 %	52,11 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement des fournisseurs de la société **BALL DUCRETTET** :

1. Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				4
Montant total des factures concernées TTC	433 €	-	-	- 450	- 17 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0%	-	-	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				
	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				499
Montant total des factures concernées TTC	249 104,15 €	58 419,64 €	63 185,86 €	870 770,36 €	1 241 480,01 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	2,04 %	0,48 %	0,52 %	7,14 %	10,18 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				

2. Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE				62
Montant cumulé des factures concernées TTC	642 963 €	925 938 €	155 €	-	1 569 096 €
Pourcentage du montant total des achats dans l'année TTC	7,01 %	10,09 %	-	-	17,10%
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				
	Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE				2 843
Montant cumulé des factures concernées TTC	4 659 618 €	1 382 790 €	1 478 551 €	623 292 €	8 144 251 €
Pourcentage du montant total des achats dans l'année TTC	38,21%	11,34%	12,12%	5,11%	66,78%
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				

VI. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés



Graines Voltz S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 30 septembre 2019
Graines Voltz S.A.
1, rue Edouard Branly - 68000 Colmar
Ce rapport contient 3 pages



Grant Thornton
L'instinct de la croissance
5, place du Corbeau
67000 STRASBOURG



50, avenue d'Alsace – BP 10394
68007 COLMAR Cedex

Graines Voltz S.A.

Siège social : 1, rue Edouard Branly – 68000 COLMAR
Capital social : 1.295.197 €

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société GRAINES VOLTZ S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention et de l'engagement suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention et engagement avec la SCI VOLTZ

Bail commercial

Personnes concernées

Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général de votre société et associé-gérant de la SCI VOLTZ.

Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Financier de votre société et associé-gérant de la SCI VOLTZ.

Nature, objet et modalités

En date du 06 novembre 2016, un contrat de bail commercial a été conclu avec la SCI VOLTZ dont Messieurs Serge VOLTZ et Christian VOLTZ sont associés-gérants

Au cours de l'exercice 2018/2019, votre société a versé un loyer mensuel hors taxes de 14.206 € jusqu'au 31 décembre 2019 puis 14.541 € à la SCI VOLTZ pour la location des locaux situés 1, rue Edouard Branly à 68000 COLMAR.

Cette convention a été autorisée par les Conseils d'Administration des 22 septembre 2016 et 13 décembre 2016.

Motif justifiant de l'intérêt pour la société du maintien de la convention

Cette convention a été conclue et maintenue pour les besoins de la société dans le cadre de son activité.

Strasbourg, Colmar, le 27 janvier 2020

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

RSM Est

Jean-Marc HEITZLER
Associé

Jean-Michel COUCHOT
Associé



Frédéric RIPAUD
Directeur Associé



